

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

AFFICHÉ LE 04/12/2025

ORDRE DU JOUR  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
-----  
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORTS

- RAPPORT 2025-38 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025
- RAPPORT 2025-39 CREATION DE L'EMPLOI DE SOUS-DIRECTEUR AU SEIN DU SDIS DE VAUCLUSE ET DEFINITION DES QUOTAS D'AVANCEMENT AUX ECHELONS SPECIAUX DES GRILLES INDICIAIRES
- RAPPORT 2025-40 MODIFICATION DE L' ARRETE DU CORPS DEPARTEMENTAL DU SDIS DE VAUCLUSE ET DES ORGANIGRAMMES
- RAPPORT 2025-41 REVISION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION
- RAPPORT 2025-42 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDIS DE VAUCLUSE
- RAPPORT 2025-43 MODIFICATION DES REGIMES DE TRAVAIL DES CIS DE BOLLENE ET PERTUIS
- RAPPORT 2025-44 MODIFICATION DES REGIMES DE TRAVAIL AU CTAU-CODIS SUITE A LA FIN DE L'EXPERIMENTATION DES GARDES ACYCLEES
- RAPPORT 2025-45 MODIFICATION DU REGLEMENT D'INDEMNISATION DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES
- RAPPORT 2025-46 RENOUVELLEMENTS DE MISES A DISPOSITION AUPRES DE LA DGSCGC ET DE L'ENTENTE
- RAPPORT 2025-47 ORGANISATION ET MOYENS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DE LA PREVENTION CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
- RAPPORT 2025-48 CESSION D'UN TERRAIN D'ASSIETTE POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE SAINTE CECILE LES VIGNES
- RAPPORT 2025-49 DETERMINATION DE NOUVELLES DEPENSES AUTORISEES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
- RAPPORT 2025-50 ENGAGEMENT D'UNE ACTION EN INDEMNISATION EN RAISON D'UNE ENTENTE ILLICITE « CARTEL DES CAMIONS »
- RAPPORT 2025-51 AUTORISATION DE PASSATION DE L'ACCORD-CADRE CONCERNANT LA FOURNITURE DE VEHICULES D'INTERVENTION POUR LE SDIS DE VAUCLUSE 2026-2029
- RAPPORT 2025-52 AUTORISATION DE PASSATION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A L'INFOGÉRANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ADMINISTRATIF DU SDIS DE VAUCLUSE
- RAPPORT 2025-53 AUTORISATION DE PASSATION D'AVENANTS N°2 AUX MARCHES ASSURANCES



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 38/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

##### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

###### Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames      Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur        Hervé DE LEPINAU

##### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

###### Membres titulaires à voix délibérative :

Madame        Catherine GAY  
Messieurs      Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

###### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur       Christophe REYNIER-DUVAL

###### Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- **Commandant Stéphane RABAGLIA**, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOLLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-38

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025 a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Si ce document ne fait l'objet d'aucune observation, il vous est proposé d'en approuver le contenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'est réuni dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

Composition du Conseil d'Administration et présences

\* Collège des conseillers départementaux

Membres titulaires à voix délibérative

Madame Annick DUBOIS	Conseillère départementale du canton d'Avignon 3
Madame Sophie RIGAUT	Conseillère départementale du canton de Vaison-la-Romaine
Monsieur Bruno VALLE	Conseiller départemental du canton de Valréas

Membres suppléants à voix délibérative :

Madame Danielle BRUN	Conseillère départementale du canton du Pontet
Madame Christine LANTHELME	Conseillère départementale du canton de Bollène

\* Collège des Maires et Présidents d'EPCI

Membres titulaires à voix délibérative

Madame Catherine GAY	Adjointe au Maire d'Avignon
----------------------	-----------------------------

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO	Conseiller communautaire de la COVE
	Maire de St-Hippolyte-le-Graveyron

Assistaient avec voix consultative

Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse  
Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse  
Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse  
Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse

Représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse  
Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse  
Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse  
Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental  
Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER  
Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO  
Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse  
Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

## INFORMATIONS

Le Président fait un point sur la saison feux de forêts qui vient de s'écouler.

Il indique par ailleurs que le SDIS a reçu une réponse favorable à sa demande de subvention faite auprès du FEDER dans le cadre de sa politique d'achat des outils multiparamétriques qui vont équiper les ambulances sapeurs-pompiers du département.

## RAPPORTS

### Rapport 2025-27 : Approbation du compte-rendu de la séance du 12 juin 2025

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

### Rapport 2025-28 : Détermination des montants individuels et du montant global des contributions des communes et des EPCI au fonctionnement du SDIS – Exercice 2026

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

### Rapport 2025-29 : Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables

Le directeur présente le rapport

Madame Catherine GAY interroge le Président afin de savoir si le SDIS fait le lien avec les collectivités sièges des festivals qui se déroulent un peu partout en Vaucluse pour recouvrer ses créances.

Le Colonel Christophe PAICHOUX répond que le seul lien dont nous disposons est celui de l'organisateur des manifestations. Il ajoute que ce serait en effet intéressant de se rapprocher des communes-sièges pour leur donner l'information que les organisateurs ne paient pas les prestations réalisées par le SDIS.

Monsieur Marc MUSCAT, directeur financier du SDIS précise que les créanciers sont souvent dans ces cas, des associations créées uniquement pour gérer l'événement puis sont dissoutes à l'issue de la manifestation.

Il souligne que la solution qui serait la plus adaptée dans ce cas, serait de faire procéder au paiement avant l'événement. Il ajoute toutefois que cela est impossible : le paiement d'une prestation doit intervenir après service fait, comme le veut la réglementation en matière de protection des deniers publics.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

### Rapport 2025-30 : Autorisation de programme/Crédits de paiement 2025 – Modification d'AP/CP

Le directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

### Rapport 2025-31 : Décision modificative n° 1 – Budget principal exercice 2025

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

### Rapport 2025-32 : Autorisation de l'accord cadre relatif à la maintenance des logiciels de gestion administrative fournis par la Société ANTIBIA

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-33 : Modification du tableau des effectifs

Le Directeur présente le rapport et souligne que les mouvements qui apparaissent sur le tableau présenté se font à effectifs constants comme le SDIS s'y est engagé depuis plusieurs années.

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-34 : Modification du règlement portant régime indemnitaire des agents du SDIS de Vaucluse

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-35 : Convention de collaboration à l'organisation du concours interne de Sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026

Le Directeur présente le rapport

Il précise que ces postes ouverts pour le SDIS 84, au concours organisé dans le département de l'Hérault, permettront de remplacer les prochains départs en retraite de sapeurs-pompiers, en vue du maintien sur le département, de la réponse opérationnelle.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-36 : Opportunité de recourir au vote électronique pour les élections 2026 des instances paritaires du SDIS de Vaucluse

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-37 : Acquisition d'un terrain pour y implanter les outils de formation des sapeurs-pompiers de Vaucluse

Le Président présente le rapport

Madame Annick DUBOIS demande où se trouvent les terrains en question.

Elle indique que des réflexions avaient été menées dans le cadre de la construction de la ZAC, il y a quelques années avec les propriétaires des terrains.

Le président précise que le SDIS a déjà obtenu un accord de principe de la part de la Mairie d'Entraigues pour le terrain leur appartenant et que la démarche se poursuit en effet avec les propriétaires des autres parcelles.

Madame Catherine GAY souligne que la proximité de la prison ne laisse guère d'opportunités aux propriétaires pour envisager l'avenir de ces terrains.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Après avoir demandé aux membres du Conseil s'ils avaient d'autres questions particulières à formuler, le président lève la séance à 16h30.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

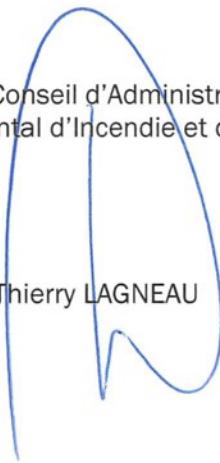
Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2025.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 39/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Mesdames      Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur        Hervé DE LEPINAU

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

**COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Madame        Catherine GAY  
Messieurs      Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

**Membre suppléant sans voix délibérative :**

Monsieur       Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOLLO, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025**

**RAPPORT N° 2025-39**

**CREATION DE L'EMPLOI DE SOUS-DIRECTEUR AU SEIN DU SDIS DE VAUCLUSE ET DEFINITION  
DES QUOTAS D'AVANCEMENT AUX ECHELONS SPECIAUX DES GRILLES INDICIAIRES**

Le décret 2025-523 du 11 juin 2025 relatif à l'emploi de sous-directeur des SDIS prévoit :

1. la création de l'emploi de sous-directeur, accessible aux grades de lieutenant-colonel et colonel de sapeurs-pompiers professionnels, de médecin hors classe et de classe exceptionnelle ainsi qu'aux agents de catégorie A ne relevant pas de la filière sapeur-pompier
2. la possibilité d'octroi d'une indemnité de sujexion spécifique aux agents nommés sur l'emploi de sous-directeur, conformément aux dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2025.
3. La création d'un échelon spécial dans la grille du grade de lieutenant-colonel (réservé aux lieutenants colonels occupant un emploi de sous-directeur dans un SDIS de catégorie A ou B et justifiant de 3 années de services effectifs dans le 8<sup>ème</sup> échelon de leur grade).

Il apparaît donc nécessaire d'une part, de modifier la délibération n° 70-2024 du 16 décembre 2024 portant création des emplois permanents au sein du SDIS de Vaucluse afin d'y inclure l'emploi de sous-directeur.

Par ailleurs, conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales, il convient de délibérer sur la mise en place au SDIS 84 de l'indemnité de sujexion spécifique pour les agents occupant l'emploi de sous-directeur.

Enfin, concernant l'accès à l'échelon spécial, ce dernier est possible après inscription sur un tableau annuel d'avancement suivant un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante.

Il vous est donc proposé de fixer ce taux à 100% et de modifier la délibération 71/2015 du 15 décembre 2015, étant précisé toutefois que le Président est libre de nommer les fonctionnaires éligibles ; les nominations étant proposées en fonction de la valeur professionnelle des intéressés notamment.

Ces mesures ont été soumises au Comité Social Territorial du 14 novembre 2025 où elles ont reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la création de l'emploi de sous-directeur et sur la définition des quotas d'avancement aux échelons spéciaux des grilles indiciaires telles que proposées.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 40/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

#### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

##### Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames      Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur        Hervé DE LEPINAU

##### Avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

#### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

##### Membres titulaires à voix délibérative :

Madame        Catherine GAY  
Messieurs      Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

##### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur       Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025**

**RAPPORT N° 2025-40**

**MODIFICATION DE L'ARRETE DU CORPS DEPARTEMENTAL DU SDIS DE VAUCLUSE  
ET DES ORGANIGRAMMES**

Le décret 2025-523 du 11 juin 2025 relatif à l'emploi de sous-directeur des services d'incendie et de secours et modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurs-pompiers permet aujourd'hui de finaliser la réorganisation du SDIS 84, avec la création d'une sous-direction supplémentaire pour un organigramme global comportant les 5 sous-directions suivantes :

- Sous-direction Ressources,
- Sous-direction Soutien,
- Sous-direction des Territoires (en lieu et place du groupement des Territoires),
- Sous-direction Gestion des Risques,
- Sous-direction Santé.

Cette nouvelle organisation se fait à effectif constant.

Par ailleurs, quelques divisions et groupements font l'objet d'ajustements pour prendre en compte les mouvements en interne et s'adapter aux objectifs de l'établissement comme par exemple le déploiement du Plan d'Amélioration des Conditions de Travail (PACT)

A chaque fonction de l'organigramme correspond un grade cible qui permet de maintenir une cohérence hiérarchique de l'ensemble des services, des compagnies et des groupements, tout en offrant des perspectives d'évolution de carrière pour les agents.

Cependant, l'agent pourra détenir un grade inférieur ou, à titre dérogatoire, immédiatement supérieur au grade cible visé, si l'intérêt du service le nécessite, en fonction des possibilités offertes par le tableau des emplois permanents et des capacités budgétaires de l'établissement.

L'arrêté d'organisation du corps départemental, en pièce jointe, est modifié en conséquence.

Ce rapport a été soumis au Comité Social Territorial du 14 novembre 2025 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### ARRÊTÉ N° 25- PORTANT ORGANISATION GENERALE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE ET DU CORPS DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE VAUCLUSE

Le Préfet de Vaucluse

Le Président du conseil d'Administration  
du Service départemental  
d'incendie et de secours

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-50 et R 1424-1 à R 1424-55 ;
- VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L 112-1 à L 112-2, L 711-1 à L 752-1 et R 723-1 à R 725-13
- Vu la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 créant les sous-direction dans les SDIS (art 21)
- VU L'arrêté préfectoral du 15 avril 2019 portant approbation du Schéma Départemental de Couverture et d'Analyse des Risques du SDIS de Vaucluse ;
- VU L'arrêté préfectoral n° 19-1432 du 30 août 2019 portant approbation du règlement opérationnel du SDIS de Vaucluse ;
- VU l'avis du CST en date du 29 novembre 2024 et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 20 novembre 2024 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse en date du 12 décembre 2024 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse en date du 28 novembre 2025 ;
- SUR la proposition de Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

### ARRETTENT

#### PREAMBULE:

L'article L 1424-6 du CGCT dispose qu'un arrêté conjoint du préfet et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours fixe, après avis du conseil d'administration, l'organisation du corps départemental.

- Eu égard au caractère spécifique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Vaucluse, qui comprend le corps départemental de sapeurs-pompiers conformément à l'article L 1424-1 du CGCT,
- Eu égard au fait que les personnels administratifs, techniques et spécialisés du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse sont régulièrement appelés à participer à des missions concourant directement ou indirectement à l'efficacité opérationnelle du corps départemental de sapeurs-pompiers,

Le présent arrêté a pour objet de fixer l'organisation générale du service départemental d'incendie et de secours et du corps départemental des sapeurs-pompiers de Vaucluse.

\*\*\*

## L'ORGANISATION GENERALE

**ARTICLE 1** - Sous l'autorité du préfet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (DDIS) assure :

- La direction opérationnelle du corps départemental de sapeurs-pompiers,
- La direction des actions de prévention relevant du SDIS.

Sous l'autorité du préfet ou du maire agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs, il est chargé également de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

Il peut être chargé par le préfet ou le maire de mettre en œuvre tout autre moyen public ou privé qui serait mis à sa disposition par ces autorités.

Le DDIS est le conseiller des autorités de police en matière de sécurité civile.

**ARTICLE 2** - Sous l'autorité du président du conseil d'administration, le DDIS assure la direction administrative et financière de l'établissement.

**ARTICLE 3** - Le DDIS, chef du corps départemental de sapeurs-pompiers, a autorité sur l'ensemble des personnels du service départemental d'incendie et de secours.

A ce titre, il peut leur confier toute mission relevant des prérogatives liées à leur statut et leur emploi, ou en lien avec leur niveau de disponibilité et/ou de compétence.

**ARTICLE 4** - En cas d'absence ou d'empêchement du DDIS, la fonction de directeur départemental des services d'incendie et de secours est assurée par le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours (DDASIS).

**ARTICLE 5** - Le Service départemental d'incendie et de secours est organisé en :

- **Un Etat Major**, qui se décline en cinq sous-directions, une division rattachée, un conseiller volontariat et un conseiller social.

- La Sous-direction Ressources comprend :
  - Un Groupement Formation-Sport et du développement de la culture de Sécurité Civile (GFOR).
  - Un Groupement des Ressources Humaines (GRH) ;
  - Un Groupement Management de la Santé, Sécurité et Pilotage par la Performance (GM2S2P)
- La Sous-direction Soutien comprend :
  - Un Groupement des Services Techniques et Logistiques (GSTL) ;
  - Une Division des Infrastructures et Travaux (DIT) ;
  - Une Division des Finances et de la Commande Publique (DFICP) à laquelle est rattachée le service Restauration ;
  - Une Division des Usages Numériques (DUN) ;
- La Sous-direction des Territoires comprend :
  - La Compagnie Haut-Vaucluse ;
  - La Compagnie Ventoux-Dentelles
  - La Compagnie Durance-les-Sorgues
  - La Compagnie Confluence
  - La Compagnie Luberon
- La Sous-direction Gestion des Risques comprend :
  - Un chargé de projets structurants
  - Un groupement de la prévision et de la planification des risques (GPPR)
  - Un groupement des opérations (GOPS) auquel est rattaché la compagnie CTAU-CODIS
  - Un Groupement de la Prévention des Risques Bâtimentaires (GPRB) ;
- La Sous-direction Santé comprend :
  - Un Groupement de Aptitude Prévention Santé (GAPS) ;
  - Un Groupement Opérations Formations (GOF) ;
  - Une chefferie Pharmacie et Biomédical ;
  - Une chefferie infirmiers ;

Sont directement rattachés au binôme DDSIS / DDASIS :  
La Division de l'Administration Générale et des Affaires réservées  
Le conseiller volontariat  
Le conseiller social

#### LES INSTANCES DE PILOTAGE STRATEGIQUE :

ARTICLE 6 - Sous l'autorité du DDSIS, le Conseil de Direction (CODIR) comprend le DDASIS et les sous-directeurs.

Il est chargé de la déclinaison des politiques publiques relevant du SDIS en projets stratégiques pour l'établissement public.

Il veille à la transversalité entre les différentes composantes du SDIS, à la cohérence globale du dispositif et assure les arbitrages.

Il se réunit de façon hebdomadaire.

ARTICLE 7 – Sous l'autorité du DDSIS le Comité de Direction (COMDIR) est composé :

- Des membres du CODIR,
- Des chefs de groupements et de divisions,
- De l'officier de sapeurs-pompiers volontaires, référent pour le volontariat (R.1424-19 du CGCT),
- Éventuellement, de toute autre personne, nommément désignée par le DDSIS.

Il est chargé de la déclinaison des orientations stratégiques en programmes et plans d'actions, tout en privilégiant la concertation et la transversalité. Il permet le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises.

Il se réunit une fois par mois

Le Comité de Direction élargi (COMDIR élargi) est composé des membres du COMDIR auxquels sont associés les commandants de compagnies territoriales et le commandant de compagnie CODIS, la responsable du service communication, le responsable du service juridique et le secrétariat de direction.

Il se réunit de façon trimestrielle pour assurer plus particulièrement la remontée d'informations du terrain.

ARTICLE 8 – Le DDSIS réunit un Comité Territorial (COTER) composé :

- Du DDSIS ou du DDA
- Du Sous-directeur des Territoires
- Des commandants de compagnies

Il est chargé d'étudier les dossiers transversaux tout en veillant à la coordination et l'harmonisation des bonnes pratiques au sein des différentes compagnies territoriales.

Il se réunit deux fois par mois.

Un COTER élargi composé du COTER et des chefs de centres mixtes se réunit de façon trimestrielle afin d'assurer la remontée d'informations du terrain.

ARTICLE 9 – Sous l'autorité du DDSIS, le Comité Départemental (CODEP) comprend les membres du COMDIR élargi auxquels sont associés les chefs de services et les chefs de centres mixtes.

Cette instance étudie les dossiers transversaux et les informations descendantes.

Il se réunit une fois par semestre.

**ARTICLE 10** - Le DDSIS organise une fois par semestre, un Séminaire départemental (SEDEP) composé des membres du COMDIR élargi auxquels sont associés les chefs de centres.

Cette instance permet d'échanger les informations de manière transversale, de donner des informations directement et de manière descendante et d'avoir le retour d'expérience des agents sur le terrain (casernes, opérations...)

Il se réunit une fois par semestre.

\* \* \* \*

## L'ETAT MAJOR

### I/ L'organisation de la Sous-direction Ressources

**ARTICLE 11** - Le Groupement des ressources humaines est chargée notamment :

- De la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des personnels administratifs, techniques et spécialisés ainsi que du suivi de l'absentéisme et de la retraite ;
- Du recrutement, de la mobilité, de l'évolution professionnelle et de la gestion des carrières des personnels ;
- Du déploiement de la politique de protection et d'action sociales ;
- De la préparation et du suivi de l'activité des instances représentatives (CAP, CST et CCDSPV) à l'exclusion de la F3SCT ;
- De la rémunération des sapeurs-pompiers professionnels, personnels administratifs, techniques et spécialisés, et de l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- D'analyser la situation du volontariat dans le département, de proposer des mesures d'amélioration et de coordonner la mise en œuvre de la politique du SDIS dans ce domaine afin d'en renforcer le suivi et l'accompagnement ;

**ARTICLE 12** - Le Groupement Formation-Sport et de développement de la culture de Sécurité Civile est chargé notamment :

- De la gestion et de la coordination de la politique de formation
- De l'élaboration, du pilotage et de l'évaluation du plan pluriannuel de formation ;
- De l'inscription des agents à des organismes de formation extérieurs (ENSOSP, ECASC, CNFPT, ...) ;
- De la conception, la mise en œuvre et la coordination des actions de formation internes ;
- Du développement et du suivi des activités physiques et sportives ;
- Du développement de la culture de Sécurité Civile.

**ARTICLE 13** - Le Groupement du Management de la Santé, Sécurité et du Pilotage par la Performance est chargé notamment :

- De la préparation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique départementale de la santé physique et morale, de la sécurité individuelle et collective, de la qualité de vie en service, de l'hygiène et du plan d'amélioration des conditions de travail ;
- De la capitalisation des relevés d'observations (RETEX, PIAS, FIS, enquêtes accidents, etc.) ;
- De la préparation et du suivi de l'activité des instances représentatives (Formation spécialisée en matière de santé sécurité conditions de travail, CCDSPV pour les sujets relevant de la santé ou de la sécurité, etc.) ;
- De l'animation des réseaux (préveneurs etc.) ;
- De l'information, la communication, la sensibilisation et la formation « SSQVS » en liaison avec les services concernés.
- D'organiser les cérémonies (protocole)
- De proposer l'attribution des distinctions (chancellerie, reconnaissance du SDIS, diplôme...)
- De gérer le système décisionnel
- De diriger la Cellule de signalement des actes de violence, de harcèlement et de discrimination et le cas échéant d'instruire les dossiers

Sont rattachés au Groupement Management de la Santé Sécurité et du Pilotage par la Performance :

- Le référent Sécurité
- Le référent mixité et lutte contre les discriminations
- Le conseiller chancellerie du DDSIS

## II/ L'organisation de la Sous-direction Soutien

**ARTICLE 14** - La Division des Finances et de la Commande Publique est chargée notamment :

- De l'élaboration de la politique budgétaire et comptable du SDIS ;
- De la préparation et l'exécution du budget ;
- De l'analyse financière ;
- De la coordination et la gestion des achats et des marchés publics ainsi que du fonctionnement de la commission d'appel d'offres ;
- Du fonctionnement du service de restauration et de la gestion du budget annexe correspondant.

**ARTICLE 15** - La Division des Usages Numériques est chargée notamment :

- Du suivi et de la mise à jour du schéma directeur des systèmes d'information ;
- D'assurer la continuité et la résilience 24h/24h de l'ensemble des moyens de communication opérationnels ;
- De la gestion, du déploiement, du maintien en condition opérationnelle, de la sécurité, et de la supervision des moyens informatiques, de télécommunications et de radiocommunications ;
- De la mise à disposition de tous les outils numériques opérationnels permettant la réception des appels d'urgence (18/112), avec le système de gestion opérationnelle ;
- De mettre à disposition tous les outils numériques administratifs, collaboratifs et décisionnels et de créer et maintenir en condition opérationnelle les interfaces inter-applicatives ;
- De l'administration et de la sécurité du système d'information, y compris le système d'information géographique

**ARTICLE 16** - Le Groupement des Services Techniques et Logistiques est chargé notamment :

- De l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies d'équipement dont le plan pluriannuel d'équipement ;
- De la mise en œuvre de la politique d'achat, de logistique et d'utilisation des ressources techniques
- Du soutien aux missions et activités du SDIS en termes de matériels et équipements opérationnels et roulants (parc véhicules, matériels d'intervention, équipements de protection individuelle, habillement, carburants, suivi sinistres, etc.) ;
- D'assurer la gestion des contrôles réglementaires et vérifications périodiques relevant de ses attributions

**ARTICLE 17** - La Division Infrastructure et Travaux est chargée notamment :

- De la programmation et du pilotage des opérations immobilières, des travaux, de la gestion technique et de la maintenance des bâtiments appartenant au SDIS ou mis à sa disposition et de leur exécution tant technique, que financière et administrative ;
- De l'acquisition et de l'entretien du mobilier ;
- Du développement, de l'animation et de la coordination du suivi des actions de développement durable.
- D'assurer la gestion des contrôles réglementaires et vérifications périodiques relevant de ses attributions.

## III/ L'organisation de la Sous-direction des Territoires

Le Sous-Directeur des Territoires est chargé :

- d'assister le binôme de direction dans la mise en œuvre de la politique du SDIS en matière de gestion des unités territoriales.
- de piloter, accompagner, soutenir et conseiller les chefs de compagnies et les chefs de centres
- de superviser, coordonner et contrôler la permanence et la qualité de la réponse opérationnelle
- de superviser, coordonner et contrôler la cohérence et la performance de l'action technico-administrative des unités territoriales
- d'harmoniser les pratiques opérationnelles et administratives au sein des compagnies
- de faciliter le lien entre les chefs de compagnies et les services de l'Etat-Major.
- de coordonner et contrôler la mise en œuvre des doctrines départementales et politiques publiques territoriales.
- de renforcer le lien entre le SDIS et les élus du département en harmonisant le contenu de l'information

La Sous-Direction des Territoires comprend les 5 compagnies opérationnelles qui recouvrent le département. Elles se répartissent comme suit :

- La Compagnie « Confluence » dont le siège est le CIS Avignon, regroupe les CIS mixtes d'Avignon et de Sorgues et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Haut-Vaucluse » dont le siège est le CIS Orange, regroupe les CIS mixtes de Bollène, Orange et Valréas et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Ventoux-Dentelles » dont le siège est le CIS Carpentras regroupe les CIS mixtes de Carpentras et Vaison-la-Romaine et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Durance les Sorgues » dont le siège est le CIS Cavaillon regroupe les CIS mixtes de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.
- La Compagnie « Luberon » dont le siège est le CIS Pertuis regroupe les CIS mixtes de Pertuis et Apt et les CIS de sapeurs-pompiers volontaires du secteur.

Les 5 compagnies territoriales correspondent à un découpage géographique du département défini par le règlement opérationnel.

Elles sont chargées notamment :

- D'assurer le soutien administratif, technique et managérial des CIS ;
- D'évaluer et de coordonner l'affectation et le maintien opérationnel des ressources humaines et techniques affectées ;
- De participer aux actions de prévision et de planification ;
- De coordonner le suivi de l'aptitude physique et médicale des personnels ;
- D'identifier les besoins en formation et de participer aux actions de formation ;
- D'évaluer et de coordonner les activités opérationnelles des centres d'incendie et de secours de son secteur et de la chaîne de commandement associée ;
- D'assurer le lien avec les élus locaux du secteur

Le chef de compagnie et, en son absence, son adjoint, dispose de l'ensemble des moyens humains et matériels des centres d'incendie et de secours. IL représente le DDSIS auprès des élus locaux du secteur dont il a la charge.

**ARTICLE 18 - Les 47 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) sont répartis en :**

- 4 centres de secours principaux (C.S.P.) ;
- 7 centres de secours (C.S.) ;
- 36 centres de première intervention (C.P.I.).

Le centre d'incendie et de secours est chargé d'assurer :

- La continuité et la qualité de la réponse opérationnelle du SDIS ;
- La conformité avec les règles d'aptitude médicale pour chacun de leur personnel ;
- La mise en œuvre des doctrines départementales ;
- La gestion quotidienne et le suivi de ses effectifs, notamment de sapeurs-pompiers volontaires ;
- Le suivi et l'entretien courant des matériels, équipements et locaux mis à sa disposition ;
- Les demandes de formation et la réalisation des formations de maintien des acquis ;
- Le respect des conditions d'aptitude de ses personnels ;
- Le suivi et le contrôle des équipements de DECI de son secteur ;
- Un lien permanent avec les partenaires du SDIS et en particulier le réseau associatif sapeur-pompier ;
- La gestion des agents du SSSM placés sous leur commandement territorial en lien avec le pôle du SSSM et en particulier le GSPT.

Le chef de centre et, en son absence, son adjoint, a autorité sur l'ensemble des personnels du centre.

#### **IV/ L'organisation de la Sous-direction Gestion des Risques**

Le sous-directeur est assisté d'un chargé de Projets structurants, assurant le soutien des chefs de projets structurants.

## ARTICLE 19 - Le Groupement de la Prévision et de la Planification des Risques (GPPR) est chargé notamment :

- De la prévision opérationnelle, traitant de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), de la lutte contre les risques naturels et de la réalisation des plans d'intervention des établissements répertoriés ;
- De la planification ORSEC et de l'organisation des exercices départementaux en lien avec les services préfectoraux ;
- De l'étude des évènements de grande envergure et de l'élaboration des plans d'intervention afférents ;
- De l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;

## ARTICLE 20 - Le Groupement des Opérations (GOPS) est chargé notamment :

- De superviser, coordonner et contrôler la permanence et la qualité de la réponse opérationnelle ;
- De la mise en œuvre et le suivi du RO ;
- De programmer les gardes de la chaîne de commandement à partir de chef de groupe ;
- D'administrer le système de gestion des alertes et des opérations, avec le soutien technique de la Division des Usages Numériques
- D'organiser et de mettre en œuvre les dispositifs de contrôle et de veille des règles de sécurité en intervention en lien avec le groupement SSQVS.
- Des doctrines et documents opérationnels à vocation départementale ;
- De l'animation et de la coordination des équipes spécialisées ;

La compagnie CTAU/CODIS est rattachée au Groupement des opérations.

Elle correspond à une activité singulière de réception des appels d'urgence, d'engagement et de coordination opérationnelle et d'information de la chaîne de commandement et des autorités.

La compagnie CTAU/CODIS est chargée notamment :

- D'assurer la permanence et la qualité de la réception des appels d'urgence ;
- De dimensionner, engager et coordonner la réponse opérationnelle aux missions de secours relevant du SDIS ;
- De rendre compte aux autorités et de renseigner les partenaires sur les interventions en cours ;
- De rechercher et préparer les éléments de réponses aux réquisitions dans le cadre de procédures judiciaires ;

## ARTICLE 21 - Le Groupement de la Prévention des Risques Bâtimentaires (GPRB) est chargé notamment :

- De la mise en œuvre de la réglementation applicable en matière de risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, les immeubles de grande hauteur et les bâtiments d'habitation ;
- De la prévention et des mesures applicables en matière de risques technologiques dans les établissements industriels.

## V/ L'organisation de la Sous-direction Santé

La sous-direction santé est chargée d'apporter son expertise médicale et sanitaire à la définition des orientations stratégiques du SDIS.

## ARTICLE 22 - Le Groupement opérations - formations et SSO (GOS) est chargé notamment :

- D'organiser la réponse opérationnelle du SSSM en conformité avec les besoins du SDIS et des moyens qui y sont affectés ;
- D'organiser et de coordonner le soutien sanitaire des interventions du SDIS et les soins urgents aux sapeurs-pompiers
- D'assurer l'organisation à la formation des sapeurs-pompiers aux secours et aux soins d'urgences, aux situations sanitaires exceptionnelles ainsi que d'assurer la conception des formations
- De manager et de rapporter les indicateurs de qualité du GSO ;
- De travailler en transversalité avec les autres services du SDIS ayant une implication opérationnelle et en particulier du GOPS ou du CODIS ;
- De travailler en transversalité avec les partenaires extérieurs, en particulier le SAMU 84, pour les sujets relevant de sa compétence.

## ARTICLE 23 - Le Groupement Aptitude Prévention Santé (GAPS) est chargé notamment :

- De coordonner l'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires dans les conditions prévues à l'article R 1424-28
- De travailler en transversalité avec les autres services du SDIS ayant une implication dans le domaine et en particulier le groupement RH et le groupement GM2S2P ;
- D'assurer le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité, notamment auprès de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social territorial ; mais aussi de l'ensemble des commissions (accidents, suivis individuels ...)
- De réaliser les actions nécessaires garantissant que les sapeurs-pompiers et autres agents du SDIS sont aptes à remplir leurs missions de façon sécuritaire en lien avec les unités territoriales ;
- De manager et de rapporter, les indicateurs de qualité du GAPS;
- De coordonner la surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers en lien avec les EAP

## ARTICLE 24 - La chefferie pharmacie et Bio-médical est chargée notamment :

- D'assurer la gestion, l'approvisionnement, la vérification des dispositifs de sécurité, la préparation, le contrôle, la détention, l'évaluation et la dispensation des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1 du code de la Santé Publique, des dispositifs médicaux stériles et des médicaments expérimentaux ou auxiliaires définis à l'article L. 5121-1-1 (code de la santé publique), et d'en assurer la qualité ;
- D'assurer la gestion, l'approvisionnement et la dispensation des dispositifs médicaux non stériles, des matériels médico-securistes mentionnée à l'article L. 6111-2 (code de la Santé Publique) ;
- D'assurer la gestion et la traçabilité du parc de bouteilles d'oxygène, la maintenance curative et préventive du matériel biomédical, la gestion des Déchets de Soins à Risques Infectieux, suivre et contrôler les procédures d'hygiène des VSAV
- De manager et de rapporter les indicateurs de qualité de la PUI et du Biomédical ;
- De travailler en transversalité avec les autres services du SDIS ayant une implication dans le domaine et en particulier de la division finances, le GSO et les référents secouristes.

## ARTICLE 25 - La chefferie infirmiers est chargée notamment :

- De manager les outils de pilotage et d'analyse de la qualité en lien avec les autres groupements de santé et la direction du service ;
- De participer à la gestion des ressources humaines des membres volontaires de la SDS, en lien avec les unités territoriales pour les personnels volontaires qui leurs sont affectés et les autres groupements de santé ;
- De gérer la ressource paramédicale professionnelle de la SDS en lien avec les différents groupements de santé ;
- De manager les indicateurs de qualité du domaine en lien avec la direction du service de santé ;
- De réaliser la coordination et d'évaluation des actions de formation en lien avec les groupements de santé et le GFOR ;
- De faire le lien avec la dimension territoriale des besoins en matière de santé ;
- De travailler en transversalité avec les autres services du SDIS ayant une implication dans le domaine et en particulier des compagnies et du GFOR.

## VI/ La Division et les conseillers directement rattachés au binôme de direction

### ARTICLE 26 : La Division de l'Administration Générale et des Affaires Réservées est chargée notamment :

- De l'organisation, de la préparation et du suivi du fonctionnement et des travaux du conseil d'administration, de son Bureau et de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) ;
- De l'élaboration et du suivi des contrats d'assurance de l'établissement et des sinistres en relevant
- De la sécurité juridique du SDIS dans le cadre judiciaire et administratifs : rôle de conseil auprès du binôme de direction, de l'équipe de direction et de l'ensemble des services et lien avec les avocats ;
- D'assurer la mise en œuvre de la protection fonctionnelle accordée par le SDIS et d'assister les agents victimes d'agressions ou faisant l'objet de mise en cause dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
- Du recensement, de la coordination et du suivi des conventions liant le SDIS à d'autres entités et de la tenue du Recueil des Actes Administratifs (RAA)
- De la gestion des archives et de la documentation du SDIS ;

- Du suivi et de la gestion des courriers entrants ;
- De la communication interne et externe relevant du SDIS notamment au travers de la gestion des relations médias, l'événementiel, l'audiovisuel, les outils web comme l'Intranet, le site Internet et les réseaux sociaux de l'établissement public, et enfin de la participation à la gestion de crise
- Du secrétariat du Président du Conseil d'Administration, de la Direction Générale. Il est notamment chargé de la gestion administrative des dossiers réservés du DDSIS et DDA, de la gestion de leur agenda, des relations et de la coordination avec les secrétariats du corps préfectoral, des élus et des institutions, du formalisme administratif et des missions d'accueil et du standard de la structure centrale ;
- De l'application du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) en s'appuyant sur le référent RGPD désigné par le Président

**ARTICLE 27** - Le conseiller volontariat, officier de sapeurs-pompiers volontaires, apporte à la direction du service départemental d'incendie et de secours sa connaissance et son expérience du volontariat. Il peut être chargé par le directeur départemental de toute autre mission. A ces titres, il participe aux réunions du comité de direction du service départemental d'incendie et de secours.

**ARTICLE 28** : Le conseiller social est placé sous l'autorité du DDSIS.

Il est chargé :

- D'animer le dialogue social au sein de l'établissement en lien avec les représentants des SPP, PATS et SPV
- De participer aux différentes réunions des instances (F3SCT, CST, CCDSPV et CATSIS)
- D'apporter conseil et appui au DDSIS

\*\*\*

**ARTICLE 29** : L'arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2026

**ARTICLE 30** : L'arrêté conjoint n°24-1305 du 19 décembre 2024, pris par Monsieur le Préfet de Vaucluse et Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse et portant organisation générale du SDIS de Vaucluse et du Corps départemental des sapeurs-pompiers de Vaucluse sera abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

**ARTICLE 31** : Le DDSIS est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse et du Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse.

Avignon, le

Le Préfet de Vaucluse,

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

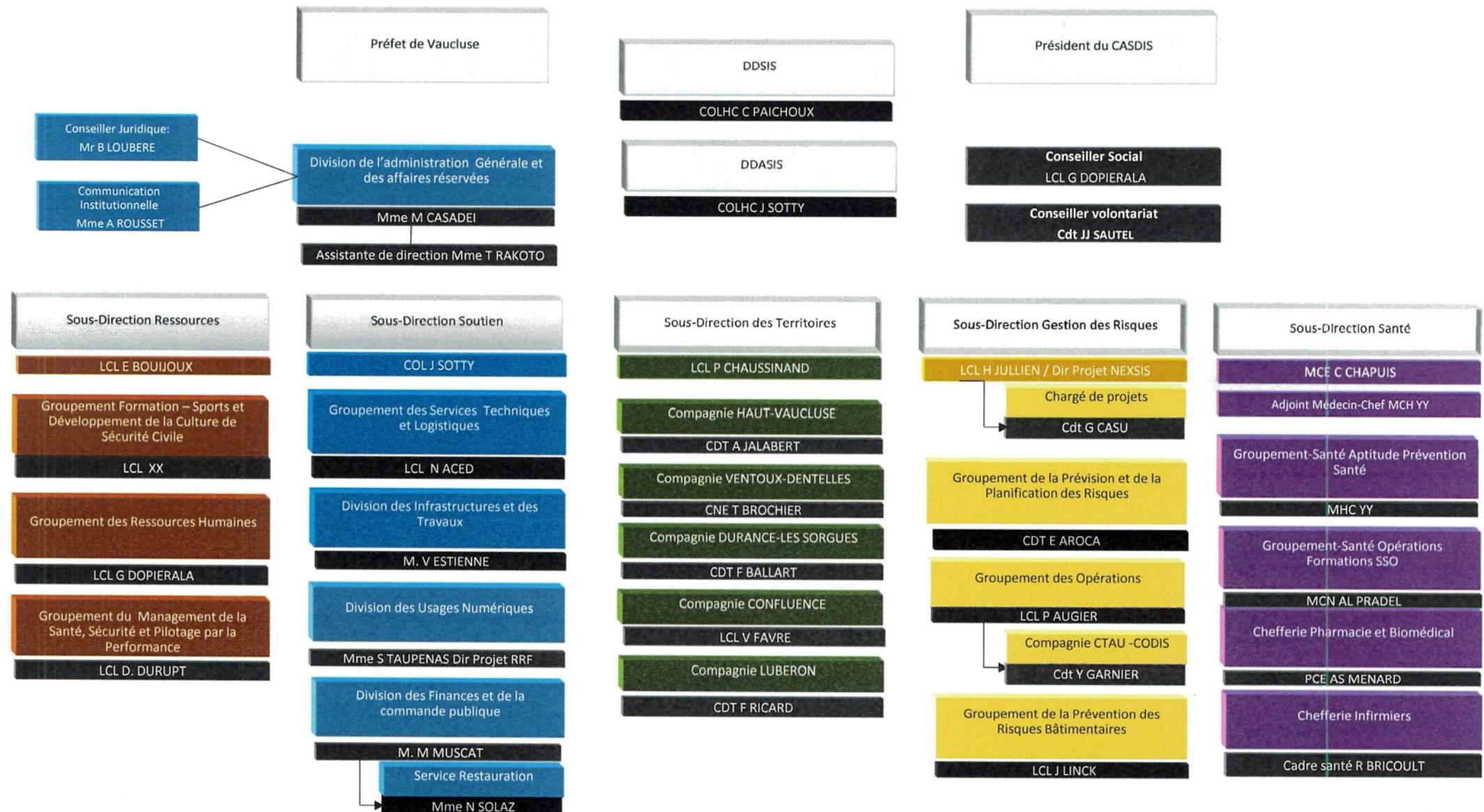
Thierry SUQUET

Thierry LAGNEAU

À vos côtés, au quotidien

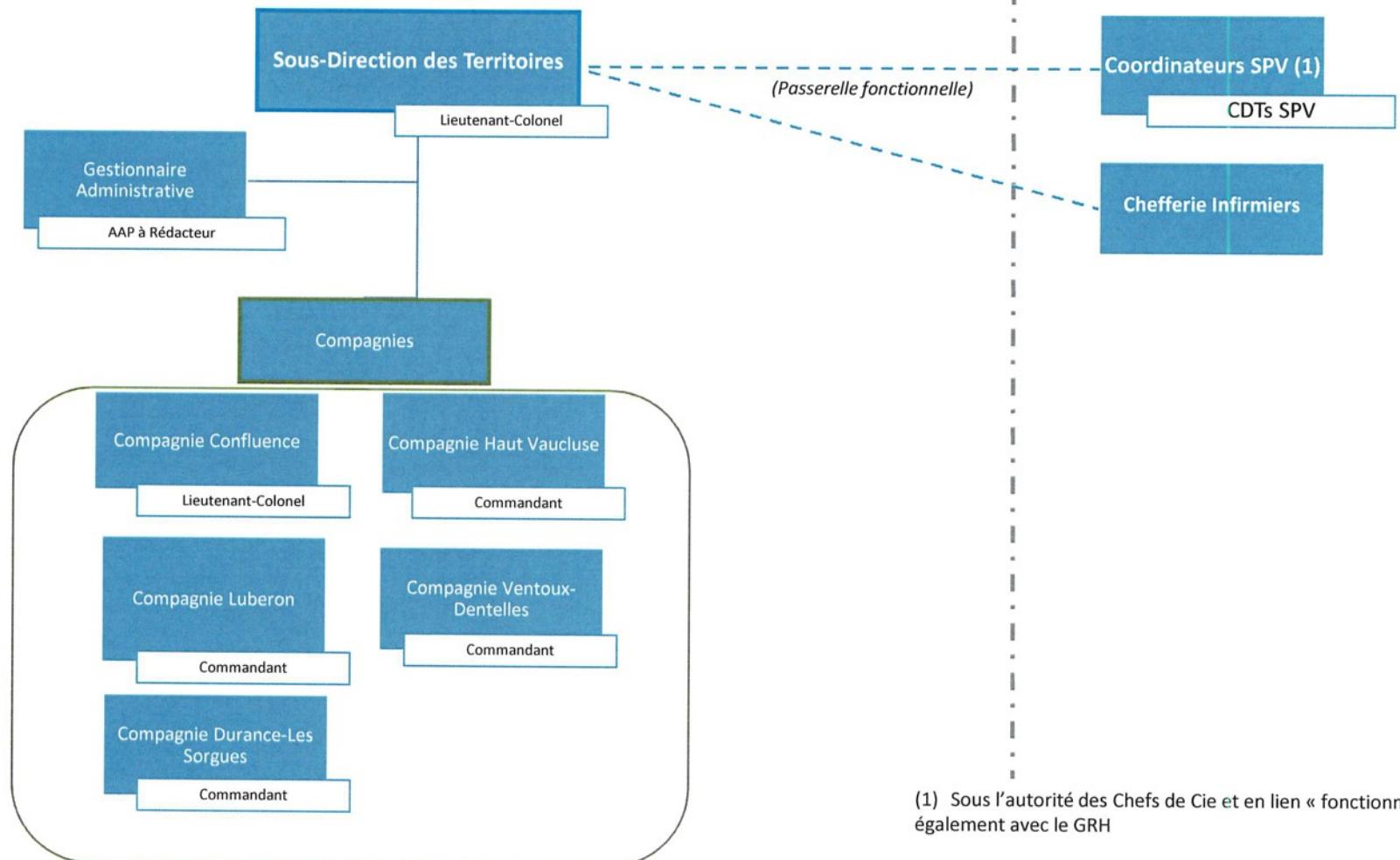
# Organigrammes du SDIS 84 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026

SDIS – Esplanade de l'Armée d'Afrique – BP 60070 - 84005 AVIGNON Cedex 1 - Tél 04.90.81.18.18  
[www.sdis84.fr](http://www.sdis84.fr) ★ [Facebook/sdis84](https://www.facebook.com/sdis84) ★ [@sdis84](https://twitter.com/sdis84)



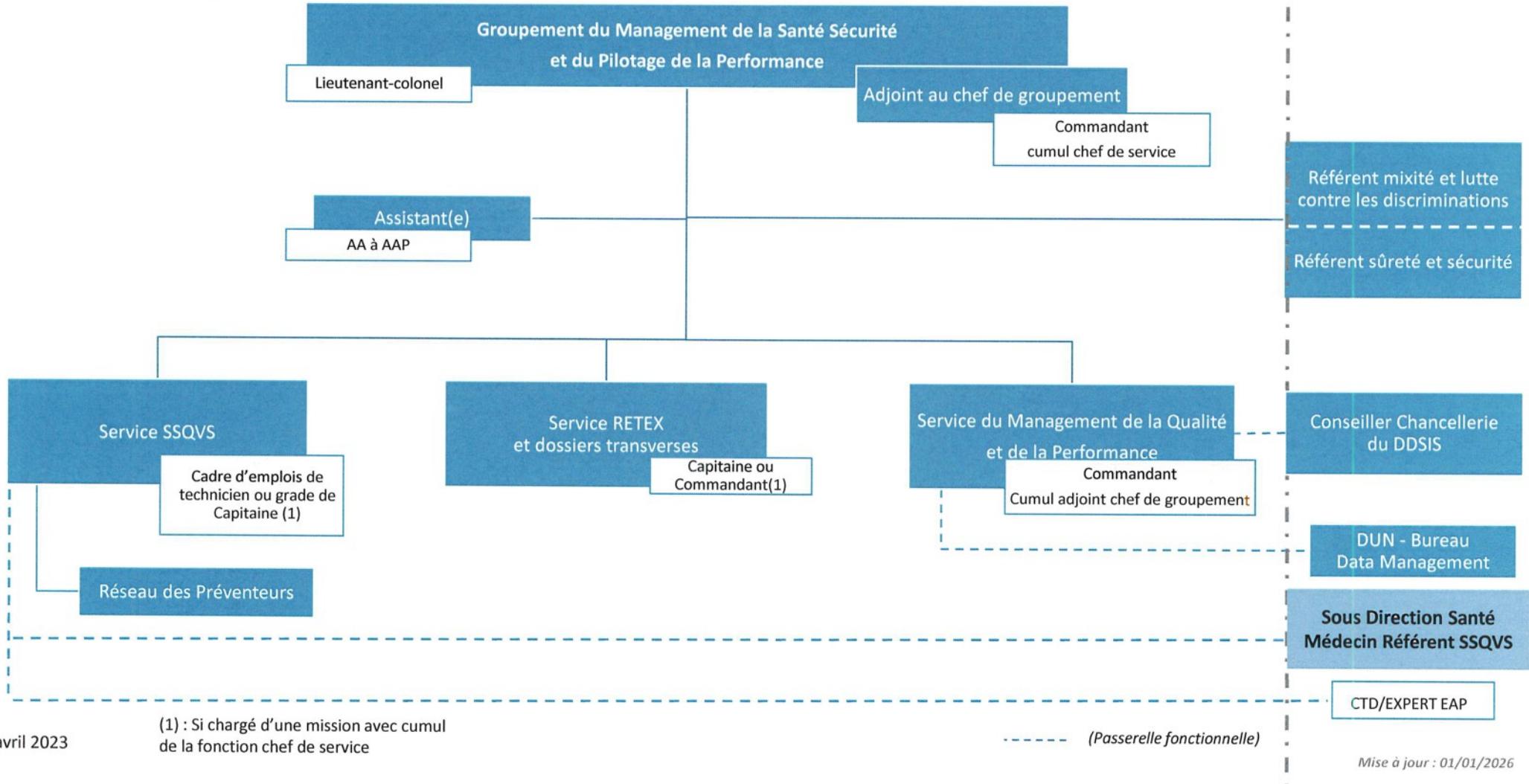
Mise à jour : 01/01/2026

## SOUS-DIRECTION DES TERRITOIRES

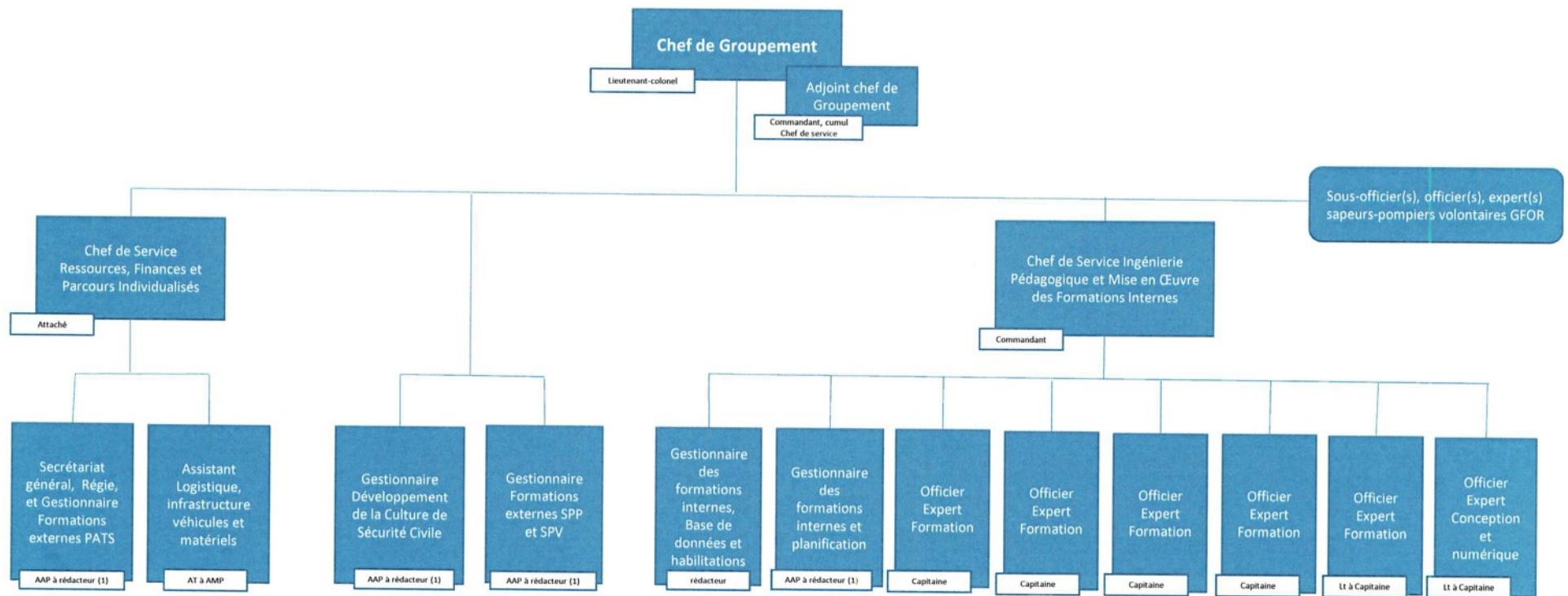


Mise à jour : 01/01/2026

## ORGANIGRAMME DU GROUPEMENT MANAGEMENT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE ET PILOTAGE PAR LA PERFORMANCE (M2S2P)



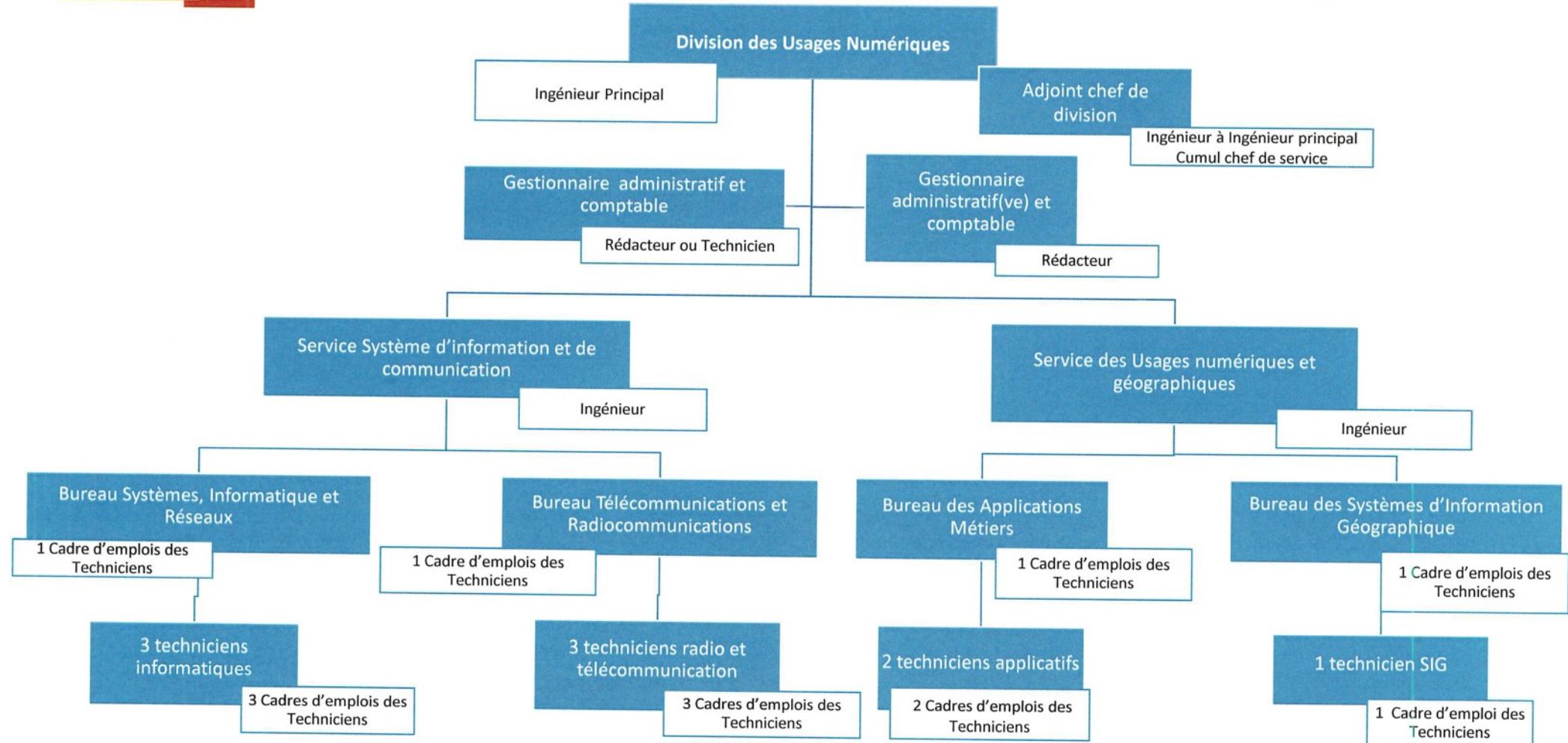
## ORGANIGRAMME DU GROUPEMENT FORMATION-SPORTS ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE SECURITE CIVILE (GFOR)



(1) : Possibilité de nommer 2 rédacteurs au maximum sur l'ensemble des 4 postes.

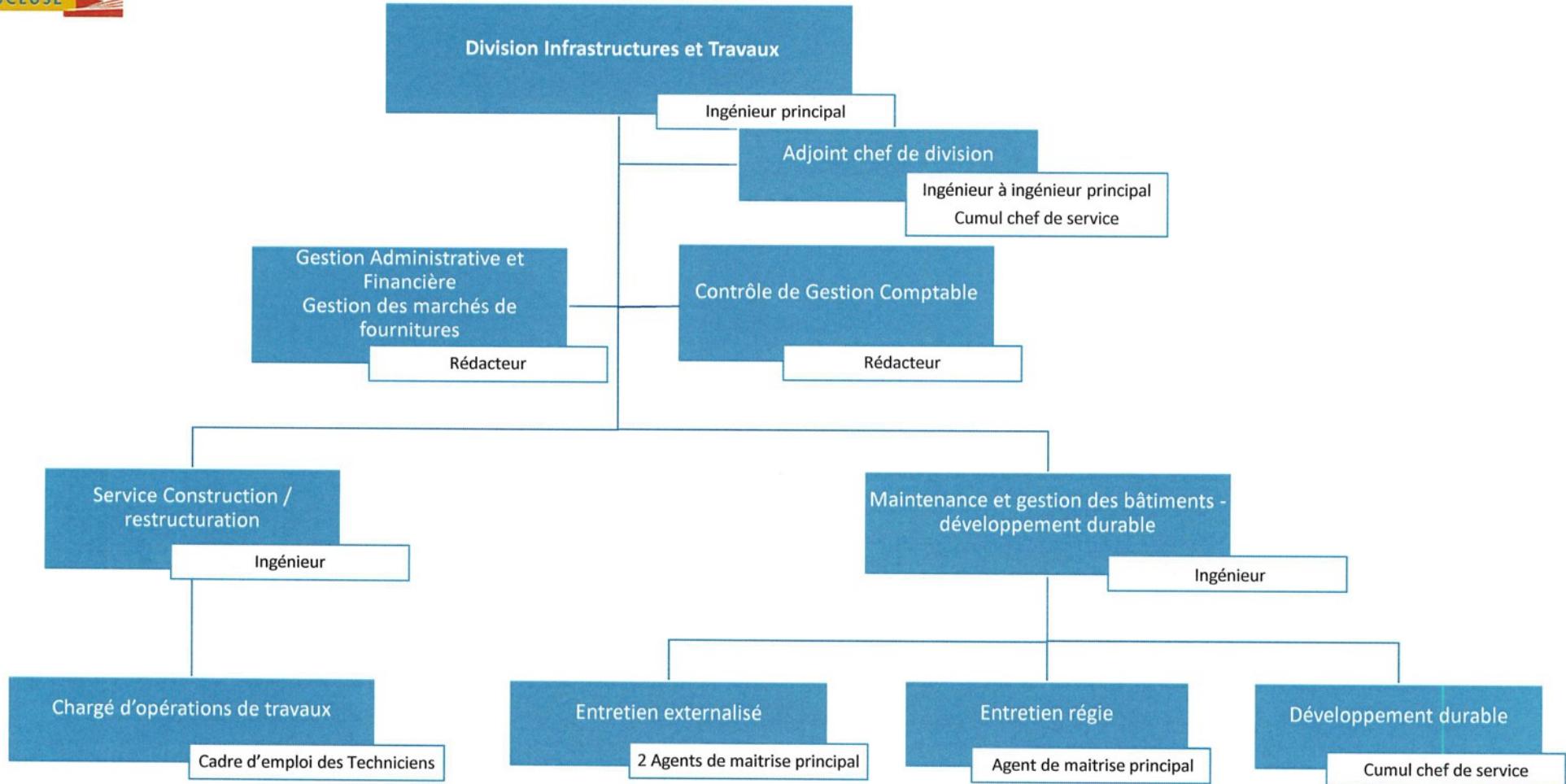
Mise à jour : 01/01/2026

## ORGANIGRAMME DE LA DIVISION DES USAGES NUMERIQUES (DUN)



Mise à jour : 01/01/2026

## ORGANIGRAMME DE LA DIVISION INFRASTRUCTURE ET TRAVAUX (DIT)



Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la modification de l'arrêté du Corps Départemental et des organigrammes.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 41/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Mesdames      Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur      Hervé DE LEPINAU

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

**COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Madame      Catherine GAY  
Messieurs      Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

**Membre suppléant sans voix délibérative :**

Monsieur      Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-41

REVISION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

La loi 2019-828 du 06 août 2019 dite de transformation de la fonction publique introduisait l'obligation pour les collectivités territoriales de fixer des Lignes Directrices de Gestion visant à déterminer une politique pluriannuelle de gestion des ressources humaines, en matière de GPEEC et d'avancement notamment.

Le SDIS 84, dans sa délibération n°2020-72 du 14 décembre 2020 a décliné différents critères à appliquer aux agents promouvables à l'avancement de grade, à la promotion interne et aux lauréats de concours.

Les Lignes Directrices de Gestion devant être révisées tous les 6 ans, un travail a été réalisé en collaboration avec les organisations syndicales pour proposer une nouvelle déclinaison de critères ainsi qu'une pondération de ces derniers afin qu'un classement des agents promouvables puisse être établi. Ce nouvel outil permettra de répondre plus justement aux objectifs de transparence et d'égalité professionnelle.

Ces nouveaux critères permettent d'éclairer objectivement l'autorité territoriale sur le parcours professionnel des agents, leur ancienneté et leur engagement professionnel.

Enfin, pour rappel, les Lignes Directrices de Gestion sont un outil d'aide à la décision permettant d'examiner et de départager les agents promouvables, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des besoins du service ou de tout autre motif d'intérêt général.

Vous trouverez en annexe les différents critères et les pondérations associées.

Ce rapport a été soumis au Comité Social Territorial du 14 novembre 2025 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

## ANNEXE REVISION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

CRITERES PI AU CHOIX CAPITAINE	POINTS MAXI
POINTS ADEQUATION GRADE/FONCTIONS ACTUELLES/ORGANIGRAMME (Fonctions tenues ou fléchées)	40
POINTS ANCIENNETE EN QUALITE DE FAISANT FONCTION	10
POINTS PARTICIPATION AU CONCOURS ET EXAMEN DU GRADE VISE (ADMISSIBLE)	10
POINTS ANCIENNETE DANS LE GRADE LT HC 1 AU-DELA DES 4 ANS REQUIS POUR ÊTRE PROMOUVABLE	5
NOMBRE DE MOBILITES (Arrivée au SDIS84 + Mutation interne)	
5 POINTS PAR MOBILITE / 10 POINTS MAXI	10
POINTS ENGAGEMENT DANS LE SDIS SUR LES 5 DERNIERES ANNEES - Référent ou le référent adjoint dans un domaine défini (spécialité, spécificité, ...)	5
- Représentants du personnel départementaux	
DIFFERENTS POSTES OCCUPES (TERRITORIAL/FONCTIONNEL/CODIS) 1 poste en territorial + 1 poste en fonctionnel (Gpt, CODIS) = 5 points	5
OCCUPATION AU SEIN DU SDIS 84 DES FONCTIONS DE CHEF DE CENTRE	15
<b>TOTAL POINTS / CRITERES</b>	<b>100</b>

CRITERES PI AU CHOIX LIEUTENANT 2EME CLASSE	POINTS MAXI
POINTS ADEQUATION GRADE/FONCTIONS ACTUELLES/ORGANIGRAMME (Fonctions tenues ou fléchées)	30
POINTS ANCIENNETE EN QUALITE DE FAISANT FONCTION	20
POINTS PARTICIPATION AU CONCOURS ET EXAMEN DU GRADE VISE (ADMISSIBLE)	20
POINTS ANCIENNETE DANS LE GRADE D'ADJ AU-DELA DES 6 ANS REQUIS POUR ÊTRE PROMOUVABLE	5
NOMBRE DE MOBILITES (Arrivée au SDIS84 + Mutation interne)	
5 POINTS PAR MOBILITE / 10 POINTS MAXI	10
POINTS ENGAGEMENT DANS LE SDIS SUR LES 5 DERNIERES ANNEES - Référent ou le référent adjoint dans un domaine défini (spécialité, spécificité, ...)	10
- Représentants du personnel départementaux	
DIFFERENTS POSTES OCCUPES (TERRITORIAL/FONCTIONNEL/CODIS) 1 poste en territorial + 1 poste en fonctionnel (Gpt, CODIS) = 5 points	5
<b>TOTAL POINTS / CRITERES</b>	<b>100</b>

CRITERES PI AU CHOIX SERGENT	POINTS MAXI
POINTS ADEQUATION GRADE/FONCTIONS ACTUELLES/ORGANIGRAMME (Fonctions tenues ou fléchées)	20
POINTS PARTICIPATION AU CONCOURS ET EXAMEN DU GRADE VISE (ADMISSIBLE)	20
POINTS ANCIENNETE DANS LE GRADE DE CAPORAL AU-DELA DES 6 ANS REQUIS POUR ÊTRE PROMOUVABLE	10
NOMBRE DE MOBILITES (Arrivée au SDIS84 + Mutation interne)	
5 POINTS PAR MOBILITE / 10 POINTS MAXI	10
POINTS ENGAGEMENT DANS LE SDIS SUR LES 5 DERNIERES ANNEES - Formation pour le SDIS (Sur 5 ans, 2 points tous les 5 jours de formation réalisés) _ 10 points maxi - 5 points par spécialité (limité à 2 SPE) - Représentants du personnel départementaux / 5 points maxi	15
ANCIENNETE EN QUALITE DE SPP	25
<b>TOTAL POINTS / CRITERES</b>	<b>100</b>

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la révision des Lignes Directrices de Gestion telles qu'elles lui sont présentées et approuve les différents critères et pondérations associés.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 42/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Mesdames      Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur      Hervé DE LEPINAU

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

**COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Madame      Catherine GAY  
Messieurs      Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

**Membre suppléant sans voix délibérative :**

Monsieur      Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-42

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDIS DE VAUCLUSE

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire pour fixer les effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et prendre en compte notamment :

- La nomination de 4 lieutenants de 2<sup>ème</sup> classe de SPP suite à réussite à concours,
- Le recrutement de 4 caporaux de SPP suite à réussite à concours,
- La transformation d'un poste dans le cadre d'un reclassement pour raisons médicales d'un d'infirmier SPP dans la filière administrative,
- La suppression du contrat de projet relatif à l'emploi d'un chargé d'opérations projets développement durable,
- Création d'un poste permanent de technicien territorial pour la Division des Infrastructures et Travaux (en lieu et place du contrat de projet).
- Création, temporairement, d'un poste d'adjoint administratif au GRH pour assurer le tuilage lors du départ à la retraite de l'agent gérant des dossiers spécifiques et sensibles.
- Le départ en retraite de 5 sapeurs-pompiers professionnels,
- Le placement en disponibilité d'un agent de maîtrise,
- Le départ en mobilité externe par la voie du détachement pour stage d'un caporal-chef de SPP,
- Le départ en mobilité externe par voie de mutation d'un sergent de SPP,
- Projection des nominations au titre des avancements de grades et de promotions internes des agents du SDIS.

Ce rapport a été soumis au Comité Social Territorial du 14 novembre 2025 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2025

FILIERE SAPEURS POMPIERS		Effectif soumis au 31/12/2025	Effectif soumis au 01/01/2026
EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION			
Emplois supérieurs de direction			
CONTROLEUR GENERAL		0	0
COLONEL HORS CLASSE		2	2
Dont emplois fonctionnels (ESD en détachement)			
DDIS		1	1
DDAIS		1	1
<b>SOUS TOTAL EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
AUTRES EMPLOIS SPP			
OFFICIERS		121	120
MEDECINS		3	3
PHARMACIEN		1	1
CADRE DE SANTE		1	1
INFIRMIERS		3	2
ADJUDANT - ADJUDANT-CHEF		187	183
SERGENT - SERGENT-CHEF		117	116
CAPORAL-CHEF, CAPORAL		87	90
NON OFFICIERS		391	389
<b>SOUS TOTAL SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS HORS ESD</b>		<b>520</b>	<b>516</b>
<b>TOTAL SPP PRESENTS</b>		<b>522</b>	<b>518</b>
OFFICIERS MIS A DISPOSITION DONT SSSM		5	5
OFFICIERS DETACHES		1	1
SOUS OFFICIERS DETACHES		1	1
HOMME DE RANG DETACHES		0	1
DISPONIBILITE		7	7
C.D.O. & C.R.O.		2	2
<b>TOTAL SPP ABSENTS</b>		<b>16</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL SPP PRESENTS &amp; ABSENTS</b>		<b>538</b>	<b>535</b>

FILIERE ADMINISTRATIVE		Effectif soumis au 31/12/2025	Effectif soumis au 01/01/2026
ATTACHE HORS CLASSE		0	0
ATTACHE PRINCIPAL		4	4
ATTACHE		6	7
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE		5	5
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE		3	3
REDACTEUR		3	3
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE		38	39
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE		9	9
ADJOINT ADMINISTRATIF		6	6
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE PRESENTS</b>		<b>74</b>	<b>76</b>
MISE A DISPOSITION FILIERE ADMINISTRATIVE (1 AAP1)		1	1
DETACHEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE (1 att pal)		0	0
DETACHEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE (1 AAP1)		1	1
DISPONIBILITE FILIERE ADMINISTRATIVE (1 Attaché + 1 AAP2 + 1 AA)		3	3
<b>TOTAL AGENTS ABSENTS FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>5</b>	<b>5</b>

FILIERE TECHNIQUE	Effectif soumis au 31/12/2025	Effectif soumis au 01/01/2026
INGENIEUR HORS CLASSE	0	0
INGENIEUR PRINCIPAL	4	4
INGENIEUR	3	3
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	5	5
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	13	14
TECHNICIEN	1	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	6	6
AGENT DE MAITRISE	7	6
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	6	6
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	4	4
ADJOINT TECHNIQUE	18	18
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE PRESENTS</b>	<b>67</b>	<b>67</b>
DISPONIBILITE FILIERE TECHNIQUE	5	6
DETACHEMENT FILIERE TECHNIQUE	2	2
<b>TOTAL AGENTS ABSENTS FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

FILIERE CULTURELLE	Effectif soumis au 31/12/2025	Effectif soumis au 01/01/2026
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	0	0
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE PRESENTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DISPONIBILITE FILIERE CULTURELLE	1	1
<b>TOTAL AGENTS ABSENTS FILIERE CULTURELLE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<b>TOTAL PATS PRESENTS</b>	<b>141</b>	<b>143</b>
<b>TOTAL AGENTS ABSENTS (PATS)</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL PATS PRESENTS &amp; ABSENTS</b>	<b>154</b>	<b>157</b>

<b>TOTAL EFFECTIF PERMANENT</b>	<b>663</b>	<b>661</b>
<b>TOTAL : avec agents absents (disponibilité, CRO, mise à disposition, détachement)</b>	<b>692</b>	<b>692</b>

CONTRACTUELS REMPLACANTS (agents absents, besoins occasionnels, )	Effectif soumis au 31/12/2025	Effectif soumis au 01/01/2026
CE ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL	0	0
CE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL	2	2
CE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL à temps non complet	0,5	0,5
CE AGENT DE MAITRISE CONTRACTUEL	0	0
CE TECHNICIEN	1	1
CE MEDECIN	1	1
CE INFIRMIER	0	0
CE SAPEUR	10	10
<b>TOTAL CONTRACTUELS REMPLACANTS</b>	<b>14,5</b>	<b>14,5</b>

EMPLOIS SPECIFIQUES CONTRACTUELS	Effectif soumis au 31/12/2025	Effectif soumis au 01/01/2026
APPRENTI	1	1
CONTRAT DE PROJET	1	1
<b>TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur les modifications du tableau des effectifs.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 43/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Mesdames      Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur      Hervé DE LEPINAU

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

**COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Madame      Catherine GAY  
Messieurs      Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

**Membre suppléant sans voix délibérative :**

Monsieur      Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-43

MODIFICATION DES REGIMES DE TRAVAIL DES CIS  
DE BOLLENE ET PERTUIS

A l'issue de l'approbation du Règlement Intérieur du SDIS de Vaucluse le 6 mars 2025, il a été convenu de mener une étude sur la faisabilité du passage progressif en gardes de 12h jours et nuits (G12 J/N) sur les CIS de Bollène et de Pertuis.

Un groupe de travail départemental et deux groupes de travail locaux ont été constitués et se sont réunis à plusieurs reprises pour en définir les impacts et les modalités.

Parallèlement, deux sondages ont été effectués au mois d'avril et d'octobre 2025. Le premier, un sondage d'intention non nominatif, a permis le début de l'étude et le second, un sondage d'expression nominatif, finalise les propositions du groupe de travail départemental et permet d'établir les plannings de l'année 2026.

Les résultats de ce dernier sondage qui s'est déroulé début octobre, sont les suivants :

- CIS Bollène : 60 % des agents favorables au passage en G12 J/N (12 SPP/20) CIS Pertuis : 55 % des agents favorables au passage en G12 J/N (11 SPP/20)

Le régime de travail retenu est le G12 J/N cyclé en 4 équipes afin de pouvoir s'intégrer avec les personnels restés en régime mixte.

Pour accompagner le changement progressif du régime de travail de ces deux centres vers un G12 J/N, il vous est proposé :

- Permettre aux agents qui se sont prononcés favorablement pour le G12 J/N de pouvoir en bénéficier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce choix étant irrévocable.
- Permettre aux agents en G24 de pouvoir s'ils le souhaitent se positionner pour le G12 J/N les prochaines années
- Appliquer le régime G12 J/N à tout nouvel agent affecté au CIS Bollène ou Pertuis au plus tard, l'année suivante de son affectation.

Il est prévu trois réunions d'étape en 2026 (Mars, Juin et Octobre) pour apporter éventuellement les ajustements nécessaires, relever des difficultés qui pourraient se présenter et harmoniser les pratiques des 2 centres concernés.

Lorsque la grande majorité des agents aura basculé en régime G12 J/N cyclé, une réflexion sur le régime de travail en G12 J/N le plus adapté sera initiée par la direction.

Ce rapport a été soumis au Comité Social Territorial du 14 novembre 2025 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### Annexe : Règles Cadre du régime de travail G12 J/N cyclé des CIS Bollène et Pertuis.

#### Régime de travail :

Les personnels SPP des CIS de Bollène et Pertuis qui sont actuellement en régime mixtes pourront, pour ceux qui se sont positionnés favorablement, effectuer un régime G12 J/N cyclé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le passage au régime G12 J/N cyclé est irrévocable.

Les SPP en régime mixtes pourront demander le passage au régime G12 J/N cyclé à chaque fin d'année pour l'année N+1. Les demandes devront être formulées au chef de centre au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de l'année N.

En cas d'affectation en cours d'année, le SPP « entrant » adoptera le régime de travail du SPP « sortant » jusqu'à l'année N+1 pour un passage en G12 J/N cyclé. Toutefois, en fonction des possibilités du service, il pourra lui être proposé le régime de travail en G12 J/N cyclé dès son affectation.

#### Modalités du cycle :

Les cycles du régime G12 J/N seront les suivants : 12h de garde Jour/24h de repos - 12h de garde nuit/48h de repos.

Le nombre de gardes annuelles est fixé par le règlement intérieur du SDIS.

Le nombre de gardes de nuit est de 60 (+/- 5)

#### Potentiel Opérationnel de Garde (POG) SPP :

POG SPP Jour semaine : 7 (6 à 8)

POG SPP Nuit : 3 à 4

POG SPP Jour WEF : 3 à 5

#### Organisation d'une période de garde G12 J/N cyclée :

A toutes les prises de garde tous les jours de l'année : Vérification des matériels, manœuvre de la garde et activité physique

Les après-midi des jours ouvrés : Travail dans les services.

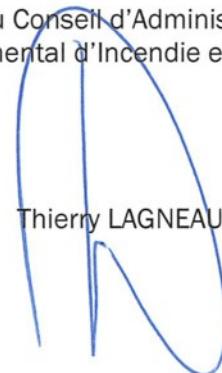
*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la modification des régimes de travail des Centres d'Incendie et de Secours de Bollène et de Pertuis, en gardes de 12h jours et nuits (G12 J/N).

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 44/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Mesdames      Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur        Hervé DE LEPINAU

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

**COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Madame        Catherine GAY  
Messieurs      Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

**Membre suppléant sans voix délibérative :**

Monsieur       Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-44

**MODIFICATION DES REGIMES DE TRAVAIL AU CTAU-CODIS SUITE A LA FIN DE  
L'EXPERIMENTATION DES GARDES ACYCLEES**

Le 7 novembre 2024, le Conseil d'Administration du SDIS a adopté une délibération visant à permettre une expérimentation d'un régime de garde des personnels du CTAU-CODIS en gardes de 12 heures acyclées.

Dans le cadre de l'adaptation du temps de travail des personnels, il était ressorti l'intérêt pour les sapeurs-pompiers professionnels affectés au CTAU-CODIS, de pouvoir exercer de manière régulière et programmée, une activité opérationnelle de terrain, au travers de gardes dites « partagées ».

Ces gardes partagées, réalisées initialement au profit du CSP Avignon, ont été étendues au profit des centres de secours de Sorgues et de Cavaillon, permettant par ailleurs un déploiement optimum d'un régime de travail en G12 dans ces structures.

Après étude par un groupe de travail initié fin 2023, la sortie du dispositif des agents du CTAU-CODIS travaillant jusqu'alors en équipes et en régime cyclique, s'était révélée comme une option déterminante permettant par la souplesse induite, la mise en œuvre des gardes partagées entre le CTAU-CODIS et les centres de secours d'Avignon, Sorgues puis Cavaillon.

Une pré-expérimentation du régime de gardes acyclées a été initié au cours de l'année 2024, du 1er juin 2024 au 31 décembre 2024, permettant de prendre également en compte les premiers effets de bords et axes d'amélioration de cette nouvelle organisation du temps de travail.

Cette pré expérimentation a été complétée d'une expérimentation complète au cours de l'année 2025, objet de la délibération du 7 novembre 2024.

Si le régime expérimental acyclé a permis une optimisation des reversions au profit des centres de secours concernés, mais également un meilleur lissage des potentiels opérationnels journaliers, il n'en demeure pas moins qu'un nombre d'inconvénients croissants ont également émergés, depuis la phase de pré expérimentation jusqu'à la fin du premier semestre 2025.

A l'occasion de points étapes réalisés régulièrement, un sondage a été adressé le 28 mai 2025 à l'ensemble des personnels SPP de la compagnie CTAU-CODIS. L'exploitation de ce questionnaire a mis en exergue des dégradations notables dans la qualité de vie professionnelle et personnelle des agents de la compagnie, ainsi que d'une volonté majoritaire de mettre fin à l'expérimentation en cours sur le régime de travail acyclé.

Une réunion des personnels du CTAU-CODIS le 23 juin 2025 a acté les résultats du sondage et avec l'accord du directeur départemental, un groupe de travail s'est constitué afin d'étudier dès le mois de septembre, les conditions de retour sur un régime de travail cyclé pour les personnels de la compagnie.

Dans le cadre fixé par le DDSIS sur les conditions d'un retour à un régime cyclé :

- Réalisation de propositions à iso périmètres humains et financiers de l'existant
- Propositions claires et cohérentes déclinables dès janvier 2026 si retenues
- Reversion de 425 G12 au profit d'Avignon et 120 G12 au profit de Sorgues- suppression des reversions au profit de Cavaillon

Sur ce principe, le groupe de travail a proposé deux régimes de travail en gardes G12 cyclées.

Le régime retenu est le G12 J/N cyclé avec 4 équipes plus une équipe en G12 J du lundi au samedi inclus.

Cette modification du régime de travail du CTAU/CODIS engendre une modification de l'organigramme avec un effectif de -1 agent qui a été rebasculé sur le CIS Cavaillon ainsi que la transformation d'un poste en équipe, en poste mixte SHR/G12.

En annexe sont précisées les règles générales selon lesquelles le nouveau régime de travail en gardes cyclées serait conduit au CTAU-CODIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ainsi que l'organigramme modifié.

Il vous est ainsi proposé de mettre un terme à la fin de l'expérimentation des gardes acyclées au CTAU-CODIS et d'acter le nouveau régime de travail en gardes G12 J/N cyclé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce rapport a été soumis au Comité Social Territorial du 14 novembre 2025 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

## Annexe : Règles Cadre du régime de travail G12 J/N cyclé Du CTAU/CODIS

### Modalités des cycles de travail :

Les effectifs SPP en équipe sont répartis en 5 équipes (4+1) :

- 4 équipes cyclées H24 et 7J/7J en régime G12 J/N (12h de garde Jour / 24h de repos / 12h de garde nuit / 48h de repos). Afin de prendre en compte les contraintes physiologiques, un principe de « décompression » tous les 3 cycles en moyenne sera appliqué.
- 1 équipe en G12 J du lundi au samedi. Pour des besoins de service et avec accord l'agent (hors agent avec restrictions), des gardes de nuit, le dimanche et jour férié peuvent être réalisées ponctuellement en temps de service.

Le nombre de gardes annuelles pour l'ensemble des équipes est fixé par le règlement intérieur du SDIS.

Conformément au Règlement Intérieur du SDIS 84 et notamment son article 412.4, les SPP affectés au CTAU/CODIS et réalisant des gardes de nuit peuvent bénéficier en raison de sujétions particulières, peuvent demander de bénéficier d'un aménagement de service de 6 G12 Nuits par an.

### Potentiel Opérationnel de Garde (POG) SPP :

POG SPP Jour, WEF compris : 3 à 6

POG SPP Nuit : 3 à 5

POG SPP Jour saison FDF : 4 à 7

Par ailleurs, 24h/24 et 7j/7, une astreinte composée de 2 SPP et d'un cadre d'astreinte sera assurée pour renforcer en cas d'évènement important.

### Reversion sur les CIS Avignon et Sorgues :

Chaque agent intégrant le CTAU-CODIS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 est amené à effectuer des gardes partagées (reversion) au profit des centres de secours de Sorgues et/ou d'Avignon. Les gardes sont judicieusement réparties par agent sur l'année avec une fourchette comprise entre 10 et 40 % du temps de travail.

Il ne peut y avoir plus de 2 reversions par période de 12h.

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et

- se prononce favorablement sur la fin de l'expérimentation des gardes acyclées au CTAU-CODIS
- approuve la mise en place du nouveau régime de travail en gardes G12 J/N cyclé à compter du 1er janvier 2026
- approuve les modifications de l'organigramme liées à ce changement de régime de travail

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 45/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Mesdames        Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur        Hervé DE LEPINAU

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

**COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Madame        Catherine GAY  
Messieurs       Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

**Membre suppléant sans voix délibérative :**

Monsieur        Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-45

MODIFICATION DU REGLEMENT D'INDEMNISATION  
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Pour répondre à un besoin opérationnel et valoriser la responsabilisation des médecins de sapeurs-pompiers volontaires du SDIS 84 assurant la permanence de Médecin d'astreinte Départemental (MAD), il apparaît la nécessité de compléter le règlement d'indemnisation.

L'article ainsi rajouté sera rédigé comme suit :

« 2.3 Astreintes des médecins d'astreinte départementale » :

Le taux horaire d'astreinte MAD est indemnisé à 9% du taux horaire officier, majoré de 250%. »

Pour information, ce taux horaire est à ce jour de 2,91€/heure.

Par ailleurs, depuis plusieurs années le SDIS 84 a recruté des médecins, pharmacien(ne)s, vétérinaires et psychologues, affectés à la sous-direction santé en qualité de sapeurs-pompiers volontaires pour des activités médico-administratives.

Dans le cadre du PACT, il peut être fait appel à d'autres professions paramédicales telles que kinésithérapeutes ou diététicien(ne)s. Afin de pouvoir s'adapter aux besoins d'accompagnement du service et d'indemniser leur activité, il est proposé de regrouper l'ensemble de ces personnels sous l'appellation « auxiliaires médicaux et de santé ». Les principes d'indemnisation restent inchangés et notamment respectent l'article 2.2.3 du chapitre IV relatif aux activités médico-administratives des médecins, pharmaciens, vétérinaires et psychologues.

Le titre de l'article 2.23 sera ainsi rédigé :

« 2.23 Activités médico-administratives des auxiliaires médicaux et de santé. »

Ce rapport a été soumis au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 6 novembre 2025 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur la modification du règlement d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 46/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

##### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

###### Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames        Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur        Hervé DE LEPINAU

###### Avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

##### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

###### Membres titulaires à voix délibérative :

Madame        Catherine GAY  
Messieurs       Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

###### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur        Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-46

RENOUVELLEMENTS DE MISES A DISPOSITION AUPRES DE LA DGSCGC ET DE L'ENTENTE

Les mises à disposition de trois officiers de sapeurs-pompiers professionnels actuellement en cours arrivent à leur terme :

- 2 inspecteurs généraux mis à disposition auprès de la DGSCGC,
- 1 commandant mis à disposition de l'Entente.

Les structures d'accueil de ces agents sollicitent le renouvellement des mises à disposition respectives pour une durée de 3 ans.

Ce rapport a été soumis au Comité Social Territorial du 14 novembre 2025 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se favorablement sur le renouvellement de mises à dispositions auprès de la DGSCGC et de l'Entente.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 47/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Mesdames        Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur        Hervé DE LEPINAU

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

**COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Madame        Catherine GAY  
Messieurs       Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

**Membre suppléant sans voix délibérative :**

Monsieur        Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-47

**ORGANISATION ET MOYENS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DE LA PREVENTION CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique dans son article L.1424-3 que : « Les services d'incendie et de secours sont placés pour emploi sous l'autorité du maire ou du préfet, agissant dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police. Pour assurer les missions de prévention qui leur incombent, notamment en ce qui concerne la réglementation applicable aux risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, le maire ou le préfet dispose des moyens relevant des services d'incendie et de secours. Les moyens du service départemental ou territorial d'incendie et de secours consacrés aux actions de prévention sont définis par le conseil d'administration en tenant compte du nombre des établissements dans le département relevant de la réglementation applicable aux risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ».

Jusqu'alors, aucune délibération n'avait été prise par le conseil d'administration du SDIS de Vaucluse pour répondre au 3<sup>ème</sup> alinéa de cet article, considérant que l'organigramme et le tableau des effectifs, qui sont délibérés par l'assemblée, fixaient le dimensionnement attendu par ce texte. La mission d'évaluation et de contrôle, menée par l'Inspection Générale de la Sécurité Civile en mars 2024, rappelle la nécessité d'une délibération spécifique : c'est l'objet du présent rapport.

En 2024, le département de Vaucluse comptait 1869 établissements relevant du contrôle au titre la réglementation applicable aux risques d'incendie et de panique dans les ERP (hors ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie sans locaux à sommeil).

La réalisation des missions qui incombent au SDIS en la matière est coordonnée par un groupement fonctionnel « Prévention des Risques Bâtimentaires ». Un chef de groupement (officier SPP de catégorie A) pilote une équipe répartie sur trois antennes (Nord, Centre, Sud). Les effectifs consacrés à la mission sont les suivants (sans changement par rapport à l'organigramme précédemment validé par le CASDIS) :

- Chef de Groupement :

1 officier SPP du grade de Lieutenant-colonel.

- Antenne Nord :

5 préventionnistes SPP affectés sur Orange dont un chef de service du grade de commandant.

- Antenne Centre :

6 préventionnistes SPP affectés sur Avignon dont un chef de service du grade de commandant.

- Antenne Sud :

3 préventionnistes SPP affectés sur Cavaillon placés dont un chef de service du grade de commandant (qui cumule avec la fonction d'adjoint au chef de Groupement).

Soit un total de 15 préventionnistes affectés.

Cet effectif et cette organisation permettent de remplir les missions consacrées aux actions de prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP tout en participant aux missions opérationnelles obligatoires du SDIS.

En complément des équipes en charge des ERP, un officier est également affecté aux missions de prévention des risques industriels (hors champs ERP).

Des personnels administratifs assurent le soutien administratif de chaque antenne prévention. Ils peuvent être mutualisés avec les centres supports.

Des moyens matériels adaptés (bureaux, locaux d'archives, véhicules, vélos, moyens informatiques, bureautiques et logiciels, ...) leur sont affectés pour réaliser les missions.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est présenté et approuve l'organisation et les moyens du SDIS de Vaucluse déployés dans le cadre de la prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissement Recevant du Public (ERP).

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 48/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames        Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur        Hervé DE LEPINAU

Avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame        Catherine GAY  
Messieurs       Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur        Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-48

CESSION D'UN TERRAIN D'ASSIETTE  
POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE SAINTE CECILE LES VIGNES

Dans le cadre de son programme pluriannuel de construction, le SDIS de Vaucluse a prévu de réaliser la construction du futur Centre de Première Intervention de Sainte Cécile les vignes à compter de l'année 2026.

Par délibération du 29 octobre 2025, la commune de Sainte Cécile les vignes a approuvé la cession à titre gracieux de la parcelle cadastrée « ZA 189 » d'une surface totale de 3 800 m<sup>2</sup> située route de Travaillan, pour accueillir la nouvelle caserne.

Il vous est donc demandé de m'autoriser à signer, en ma qualité de président du conseil d'administration, l'acte notarié de cession du terrain.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié restant à la charge du SDIS.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et autorise son président à signer l'acte notarié de cession du terrain d'assiette pour la construction de la caserne de Sainte-Cécile-Les-Vignes.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 49/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames        Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur        Hervé DE LEPINAU

Avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-François LOVISOLÒ à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame        Catherine GAY  
Messieurs       Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur        Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-49

**DETERMINATION DE NOUVELLES DEPENSES AUTORISEES D'INVESTISSEMENT  
DANS L'ATTENTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Les dispositions du deuxième paragraphe du chapitre 1.3.1 de la nomenclature comptable M57 prévoient que :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le président du conseil d'administration peut, sur autorisation du conseil d'administration, qui précise le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... ».

Je rappelle pour mémoire que les dépenses d'investissement ouvertes, jusqu'au 31 décembre 2025 s'élèvent pour les chapitres 20, 21 et 23 à 8 574 056 € hors reports.

Le calcul du quart s'élève en conséquence à : 2 143 513 €.

Afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement venant à échéance avant le vote du budget, je vous propose de déterminer ci-après les dépenses qui pourraient être effectués au cours de cette période :

CHAPITRE	INTITULES	Crédits ouverts 2025 hors reports N-1	Dépenses autorisées 2026
20	immobilisations incorporelles	328 606 €	82 151 €
204	Subventions d'équipements versées	400 000 €	100 000 €
21	immobilisations corporelles	6 925 450 €	1 731 362 €
23	Immobilisations en cours	920 000 €	230 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 574 056 €</b>	<b>2 143 513 €</b>

L'ensemble de ces dépenses représente un montant global de 2 143 513 € qui respecte la limite du quart des sommes ouvertes au titre de 2025.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à mettre en œuvre ces dépenses en anticipation du budget primitif 2026.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport qui lui est soumis et autorise son président à mettre en œuvre les dépenses d'investissement venant à échéance en anticipation du Budget Primitif 2026, représentant la somme de 2 143 513 €.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 50/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Mesdames        Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur        Hervé DE LEPINAU

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jean-François LOVISOLY à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

**COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :**

**Membres titulaires à voix délibérative :**

Madame        Catherine GAY  
Messieurs       Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

**Membre suppléant sans voix délibérative :**

Monsieur        Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-50

**ENGAGEMENT D'UNE ACTION EN INDEMNISATION EN RAISON D'UNE ENTENTE ILLICITE  
« CARTEL DES CAMIONS »**

Le 19 juillet 2016, la commission européenne a sanctionné les constructeurs Daimler, Volvo, Iveco, MAN, DAF et Scania pour s'être entendu sur les prix de leurs camions pendant 14 ans, entre 1997 et 2011.

Ce type d'accords illégaux, qualifiés de « cartel » ou d'« entente » est strictement interdit par les droits français et européens de la concurrence.

Par deux décisions, adoptées en 2016 et 2017, la Commission Européenne a condamné l'ensemble des constructeurs à une amende d'un montant de 3.8 milliards d'euros.

Tous les constructeurs, à l'exception de Scania, ont accepté cette décision.

Le 2 février 2022, le tribunal de l'Union Européenne a rendu une nouvelle décision confirmant celle par laquelle elle avait condamné le constructeur Scania pour sa participation à l'infraction.

Cette décision a été à nouveau confirmée par un arrêt de la cour de justice de l'Union Européenne le 1<sup>er</sup> février 2024.

Ces décisions posent le principe d'une présomption irréfragable de faute et d'une présomption de préjudice simple. Elles ont ouvert la voie à la possibilité pour les clients desdits constructeurs d'obtenir une réparation de leur préjudice.

Des milliers de recours ont été introduits par les propriétaires de camions. Cette possibilité est bien évidemment ouverte aux entités publiques (Etat, collectivités territoriales, entreprises publiques...) ayant acheté des poids lourds de plus de 6 tonnes entre 1997 et 2011.

À la différence des autres constructeurs contre lesquels une action en indemnisation est désormais prescrite (cinq ans à compter de la publication de la décision au journal de l'Union), une action semble encore possible contre Scania pour toutes les marques de camions ayant fait l'objet de l'entente (pas seulement ceux construits par Scania) et ce avant le 2 février 2027 (date de prescription de l'action judiciaire).

Ainsi, si un client dispose uniquement de camions d'autres marques que Scania, il peut toutefois demander réparation à Scania pour l'ensemble de ses préjudices liés à ses camions car Scania est responsable solidairement de l'infraction avec les autres constructeurs.

Le SDIS de Vaucluse a été approché très récemment par divers organismes proposant différentes formules d'action, souvent collectives, visant à indemniser leur préjudice.

147 camions pourraient être concernés pour le SDIS de Vaucluse.

Deux principaux types d'indemnisation sont envisageables :

- L'indemnisation immédiate : cession de son droit à indemnisation à un fonds de financement de litiges pour obtenir à la signature un dédommagement. En moyenne, le fonds pourrait octroyer entre 600 et 1500 euros par véhicule. C'est sur cette solution que les SDIS ont d'abord été sollicités, notamment le SDIS de la Vendée, par la société Transatlantis. Toutefois, cette solution est susceptible d'imposer une mise en concurrence des différentes sociétés financeurs, au regard du code des marchés publics.
- L'indemnisation intégrale : il est possible de lancer une action individuelle ou collective, ou de rejoindre une des actions judiciaires collectives en cours, afin de chercher à obtenir à la suite du jugement une indemnisation intégrale du préjudice, estimé de 5 à 13 % de la valeur d'un camion concerné (soit 10 000 euros en moyenne). Deux types d'indemnisation intégrale peuvent être engagés :
  - La cession de créances avec paiement différé : le SDIS conclut un contrat de cession de créances par lequel il cède à la société de financement de litiges, pour un prix donné correspondant à un montant entre 70 et 80 % qui sera payé à l'issue du litige, la créance indemnitaire qu'il détient sur les constructeurs de camions ayant participé au cartel. Dans ce cas, une mise en concurrence semble également nécessaire.
  - Le mandat de représentation : le SDIS signe une lettre d'engagement d'un cabinet d'avocats qu'il mandate pour obtenir une indemnisation. Le SDIS ou le cabinet d'avocats peut signer par ailleurs une convention de financement avec une société de financement de litiges pour prévoir le financement de l'action. Il ne s'agit pas là d'une action de groupe mais bien d'actions individuelles conjointes, sans nécessité de mise en concurrence quant au choix de l'avocat représentant les intérêts du SDIS.

Pour ce faire, il est envisagé de :

- Chercher à mobiliser le plus grand nombre de SDIS possible afin de former un groupe important permettant de justifier une action transactionnelle dans un premier temps et à défaut de succès, une action propre devant les tribunaux administratifs français. Le SDIS du Nord se propose de piloter cette mobilisation.
- Mandater un cabinet d'avocats pour rechercher le meilleur financement possible pour le compte des SDIS.
- Demander au cabinet d'avocats d'agir pour le compte de chacun des SDIS devant les juridictions administratives françaises avec l'assistance d'experts économiques maîtrisant ce type de dossier.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration :

- de se prononcer sur leur volonté de s'engager dans une démarche contentieuse dans le cadre de l'affaire dite du « cartel des camions » ;
- d'opter pour une indemnisation intégrale ;
- d'opter pour le mandat de représentation (plutôt que pour la cession de créances) ;
- d'opter pour le financement de litiges ;

- en cas d'avis favorable, de m'autoriser à mandater un cabinet d'avocat afin :
  - o D'engager, simultanément avec d'autres SDIS, une procédure transactionnelle ;
  - o Et en cas d'insuccès, d'engager toutes procédures devant les tribunaux compétents afin de faire valoir le droit à indemnisation du SDIS de Vaucluse dans le cadre de ce dossier ;
- de m'autoriser à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement pour :

- s'engager dans une démarche contentieuse dans le cadre de l'affaire dite du « cartel des camions » ;
- opter pour une indemnisation intégrale ;
- opter pour le mandat de représentation (plutôt que pour la cession de créances) ;
- opter pour le financement de litiges ;

et autorise son Président à :

- mandater un cabinet d'avocat afin d'engager, simultanément avec d'autres SDIS, une procédure transactionnelle et en cas d'insuccès, d'engager toutes procédures devant les tribunaux compétents afin de faire valoir le droit à indemnisation du SDIS de Vaucluse dans le cadre de ce dossier
- signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 51/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

##### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

###### Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames      Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur      Hervé DE LEPINAU

###### Avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

##### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

###### Membres titulaires à voix délibérative :

Madame      Catherine GAY  
Messieurs      Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

###### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur      Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N°2025-51

### AUTORISATION DE PASSATION DE L'ACCORD-CADRE CONCERNANT LA FOURNITURE DE VEHICULES D'INTERVENTION POUR LE SDIS DE VAUCLUSE 2026-2029

La fourniture de véhicules d'intervention pour SDIS de Vaucluse a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique.

Cette procédure prévoyait l'allotissement suivant :

- LOT 01 – Fourniture de châssis pour Camion-Citerne Feux de forêt Moyen (CCFM)
- LOT 02 – Fourniture d'équipement et d'aménagement pour Camion-Citerne Feux de forêt Moyen (CCFM)
- LOT 03 – Fourniture de châssis pour Fourgon Pompe Tonne (FPT)
- LOT 04 – Fourniture d'équipement et d'aménagement pour Fourgon Pompe Tonne (FPT)

Chaque accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents, sera attribué à 1 opérateur économique par lot, avec, pour chacun un maximum fixé en quantité.

Chaque contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une période de 12 mois et reconductible 3 fois, pour trois périodes de 12 mois chacune, soit une durée totale de 48 mois.

Le montant estimatif prévisionnel déterminé par le SDIS est de 4 600 000€ HT (5 520 000€ TTC) pour la durée totale de l'accord cadre, toutes périodes de reconduction confondues, soit 4 ans.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 28 novembre 2025 a déclaré attributaires :

Pour le lot n°1 : Fourniture de châssis pour Camion-Citerne Feux de forêt Moyen (CCFM), la société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION pour un montant estimatif annuel de 605 310 € TTC (4 châssis par an) soit 2 421 240 € TTC sur 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n°2 : Fourniture d'équipement et d'aménagement pour Camion-Citerne Feux de forêt Moyen (CCFM), la société SIDES pour un montant estimatif annuel de 561 636,60 € TTC (4 équipements par an) soit 2 246 546,40 € TTC sur 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n°3 : Fourniture de châssis pour Fourgon Pompe Tonne (FPT), la société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION pour un montant estimatif annuel de 121 800 € TTC (1 châssis par an) soit 487 200 € TTC sur 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n°4 : Fourniture d'équipement et d'aménagement pour Fourgon Pompe Tonne (FPT), la société SIDES pour un montant estimatif annuel de 197 020,80 € TTC (1 équipement par an) soit 788 083,20 € TTC sur 4 ans en cas de reconduction.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section d'investissement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre relatif à la fourniture de véhicules d'intervention pour le SDIS de Vaucluse 2026/2029 avec les sociétés suivantes :

Pour le lot n°1 : Fourniture de châssis pour Camion-Citerne Feux de forêt Moyen (CCFM), la société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION pour un montant estimatif annuel de 605 310 € TTC (4 châssis par an) soit 2 421 240 € TTC sur 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n°2 : Fourniture d'équipement et d'aménagement pour Camion-Citerne Feux de forêt Moyen (CCFM), la société SIDES pour un montant estimatif annuel de 561 636,60 € TTC (4 équipements par an) soit 2 246 546,60 € TTC sur 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n°3 : Fourniture de châssis pour Fourgon Pompe Tonne (FPT), la société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION pour un montant estimatif annuel de 121 800 € TTC (1 châssis par an) soit 487 200 € TTC sur 4 ans en cas de reconduction.

Pour le lot n°4 : Fourniture d'équipement et d'aménagement pour Fourgon Pompe Tonne (FPT), la société SIDES pour un montant estimatif annuel de 197 020,80 € TTC (1 équipement par an) soit 788 083,20 € TTC sur 4 ans en cas de reconduction.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 52/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

##### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

###### Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames      Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur      Hervé DE LEPINAU

###### Avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

##### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

###### Membres titulaires à voix délibérative :

Madame      Catherine GAY  
Messieurs      Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

###### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur      Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N° 2025-52

**AUTORISATION DE PASSATION DE L'ACCORD-CADRE  
RELATIF A L'INFOGÉRANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ADMINISTRATIF  
DU SDIS DE VAUCLUSE**

L'Infogérance des Systèmes d'Information Administratif du SDIS de Vaucluse a fait l'objet d'une procédure avec négociation en applications de l'article R. 2124-3 4° du Code de la Commande Publique.

Cette procédure ne prévoyait pas d'allotissement.

Cet accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents est passé avec un montant maximum global de 1 800 000 euros TTC.

Celui-ci prendra effet à compter de sa notification pour une première période initiale de 2 ans, reconduite tacitement pour 3 périodes successives d'un an, soit 5 ans au maximum.

Le montant estimatif prévisionnel total déterminé par le SDIS est de 1 800 000 € TTC pour la durée totale de l'accord-cadre, toutes périodes de reconduction confondue, soit 5 ans.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 28 novembre 2025, a déclaré attributaire :

La société SPIE ICS pour un montant estimatif de 1 299 813 € HT soit 1 559 775,6 € TTC pour 5 ans en cas de reconduction.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT  
Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre relatif à l'Infogérance des Systèmes d'Information Administratif du SDIS de Vaucluse avec la société suivante :

- Société SPIE ICS pour un montant estimatif de 1 299 813 € HT soit 1 559 775,60 € TTC pour 5 ans en cas de reconduction.

Le montant maximal pour l'accord cadre, est de 1 800 000 euros TTC pour une durée totale de 5 ans.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2026.

Il autorise son président à signer l'accord-cadre correspondant.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Vendredi 28 novembre 2025  
.....

DELIBERATION N° 53/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Vendredi 28 novembre 2025 à 16h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

##### COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

###### Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames      Annick DUBOIS, Marielle FABRE, Sophie RIGAUT  
Monsieur      Hervé DE LEPINAU

###### Avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-François LOVISOL à Madame Sophie RIGAUT  
Monsieur Anthony ZILIO à Monsieur Thierry LAGNEAU

##### COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

###### Membres titulaires à voix délibérative :

Madame      Catherine GAY  
Messieurs      Jérôme BOULETIN, Claude MOREL, Roger ROSSIN

###### Membre suppléant sans voix délibérative :

Monsieur      Christophe REYNIER-DUVAL

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient également présents :

- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental

Etaient excusés :

Monsieur	Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Mesdames	Suzanne BOUCHET
Messieurs	Joël BOUFFIES, Pierre GONZALVEZ, Jean-François LOVISOL, Patrick MERLE, Bruno VALLE, Anthony ZILIO
Médecin Colonel	Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
Commandant	Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
Madame	Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations
Lieutenant	Christophe VACHER, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non-officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef	Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

RAPPORT N°2025-53

**AUTORISATION DE PASSATION D'AVENANTS N°2 AUX MARCHES ASSURANCES :**

**N° 2021-40 : DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS**

**N° 2021-41 : TOUS RISQUES MATERIEL**

**N° 2021-42 : RESPONSABILITE CIVILE**

**N° 2021-43 : FLOTTE VEHICULES**

**N° 2021-45 : EMBARCATIONS**

**N° 2021-46 : PROTECTION FONCTIONNELLE**

En 2021, les marchés relatifs aux prestations d'assurances pour les besoins du SDIS de Vaucluse ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les marchés ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée d'un an, reconductible quatre fois.

Ces avenants ont pour objet de prendre en compte des majorations tarifaires.

**Lot N°1 Dommages aux biens immobiliers et mobiliers : GENERALI/ADH DESCAMPS D'HAUSSY**

Le montant total du marché qui s'élevait initialement à 169 000 euros HT (TVA non applicable) s'établira désormais à 197 459,28 euros, soit une augmentation de 7,96 % sur la durée totale du marché (augmentation de l'indice FFB, mise à jour du parc immobilier, ajout de panneaux photovoltaïques, prime additionnelle catastrophe, majoration tarifaire de 10% à compter du 01/01/2025).

**Lot N°2 Tous risques matériels : MMA/CABINET GERARD**

Le montant total du marché qui s'élevait initialement à 57 450 euros HT (TVA non applicable) s'établira désormais à 65 708 euros, soit une augmentation de 14,37 % sur la durée totale du marché (augmentation de l'indice « bris de machine » sur lequel est indexé la cotisation annuelle, ajout obligatoire de la taxe « attentat », augmentation de la taxe « catastrophe naturelle »).

**Lot N°3 Responsabilité civile et risques annexes : SHAM/RELYENS**

Le montant total du marché qui s'élevait initialement à 307 107,10 euros HT (TVA non applicable) s'établira désormais à 337 024,79 euros, soit une augmentation de 9,74 % sur la durée totale du marché (augmentation de la masse salariale, base du calcul de la cotisation annuelle, augmentation de la sinistralité).

**Lot N°4 Flotte véhicules et risques annexes : MMA/CABINET GERARD**

Le montant total du marché qui s'élevait initialement à 1 382 687,30 euros HT (TVA non applicable) s'établira désormais à 1 525 724,32 euros, soit une augmentation de 10,34 % sur la durée totale du marché (augmentation de l'indice « réparation automobile » sur lequel est indexé la cotisation annuelle, évolution du parc automobile).

#### Lot N°6 Embarcations : HELVETIA/SIACI ST HONORE

Le montant total du marché qui s'élevait initialement à 27 404,50 euros HT (TVA non applicable) s'établira désormais à 37 026,29 euros, soit une augmentation de 35,11 % sur la durée totale du marché (achat en juillet 2023 d'un bateau positionné sur le Rhône : 3320€/an).

#### Lot N°7-Protection fonctionnelle : SMACL

Le montant total du marché qui s'élevait initialement à 29 830 euros HT (TVA non applicable) s'établira désormais à 33 643,29 euros, soit une augmentation de 12,78 % sur la durée totale du marché (majoration tarifaire due à l'augmentation de l'indice FFB sur lequel est indexé la cotisation annuelle).

Ces projets d'avenants, entraînant une augmentation des montants globaux des marchés supérieure à 5 %, ont été préalablement soumis pour avis à la commission d'appel d'offres conformément à l'article L1414-4 du CGCT.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2026.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer les avenants n°2 correspondants.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la passation des avenant n°2 aux marchés assurances :

- n° 2021-40 : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers
- n° 2021-41 : Tous risques matériel
- n° 2021-42 : Responsabilité civile
- n° 2021-43 : Flotte véhicules
- n° 2021-45 : Embarcations
- n° 2021-46 : Protection fonctionnelle

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2026.

Il autorise le Président à signer tous les documents correspondants.

Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU